

# La flûte

VOLUME 80, N° 3, AUTOMNE 2024 FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

## 🎯 La sécurité publique en 2025 : **une priorité pour les élus ?**



*Nous protégeons  
ceux et celles qui protègent les autres*

Problème personnel ?  
Problème familial ?  
Problème professionnel ?

Parlez-en !



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera  
aussi rapidement que discrètement.



Président

**Yves Francoeur**

Vice-président exécutif

**Éric Vermette**

Vice-président au Secrétariat  
et à la trésorerie

**Johnny Primiani**

Vice-président  
aux Relations de travail

**Jean-François Potvin**

Vice-président à la Prévention  
et aux relations avec les membres

**Fayçal Djelidi**

Vice-président à la Recherche  
et aux communications

**Laurent Lisio**

## La flûte

Éditeur

Laurent Lisio

Rédacteur en chef

Isabelle Lewis

Conception graphique

Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R. M. Hébert

La revue «La Flûte» est publiée  
trois (3) fois par année par  
la Fraternité des policiers  
et policières de Montréal inc.  
(tirage: 8 925 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300  
Montréal (Québec) H2J 1N3  
Téléphone: 514 527-4161  
Télécopieur: 514 527-7830

[www.fppm.qc.ca](http://www.fppm.qc.ca)

Tous droits réservés.

La reproduction totale ou  
partielle d'articles, clichés,  
dessins, annonces ou toute  
autre matière apparaissant dans  
cette revue est strictement  
interdite sans l'autorisation  
expresse de la Fraternité  
des policiers et policières  
de Montréal inc.

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0703-4725

Numéro de convention

de Poste-publications:

4001308

## Sommaire

Les actualités	4
Paroles de président	
<b>Tous les voyants sont au rouge</b>	8
Vice-présidence exécutive	
<b>Déshabiller Paul pour habiller Jean...</b>	10
Relations de travail	
<b>Le temps c'est de l'argent, c'est encore plus vrai en matière d'arbitrage de grief</b>	12
Services aux membres	
<b>Vos assurances</b>	18
Prévention et relations avec les membres	
<b>Une flotte automobile qui prend l'eau...</b>	22
<b>L'inspection des véhicules</b>	24
Recherche et communications	
<b>Des babillards électroniques bientôt dans les PDQ</b>	24
SST	
<b>Loi 24 : Victoire constitutionnelle pour la Fraternité</b>	29
<b>Le rôle des représentants à la prévention en santé et sécurité</b>	32
Chronique juridique	
<b>Loi 20 et moyens de pression vestimentaires</b>	24
Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières	34
Association athlétique et sportive	36
Symphonie vocale	50
Au musée de la police	53
Vie spirituelle	60
Décès	62
Nouvelles de l'APPRM	65

## 44<sup>e</sup> Omnium de golf : plus de 32 000 \$ pour notre Fonds humanitaire

La 44<sup>e</sup> édition de l'Omnium de golf de la Fraternité des policiers et policières de Montréal s'est tenue, en août dernier, au Club de golf Montcalm ainsi qu'au Rawdon Club Resort, sous la présidence d'honneur de Gilbert Delorme. L'événement a rassemblé 432 joueurs. Nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants.

Comme vous le savez, les sommes recueillies lors de ce tournoi de golf sont versées au Fonds humanitaire de la Fraternité. Cette année, nous avons amassé un montant de plus de 32 000 \$, qui sera redistribué à des organismes communautaires du Grand Montréal qui viennent en aide aux plus démunis.



Cette année, un nouveau parcours a été ajouté afin d'accueillir un plus grand nombre de joueurs en raison de la forte demande. L'engouement était toujours présent, alors que les trois parcours affichaient complet. Durant la soirée, 85 prix de présence ont été remis par la Fraternité et une trentaine de prix ont été remis par nos partenaires, la Caisse des policiers et policières, la COOP, l'APPR et le groupe Burrowes.

Soulignons l'engagement et le dévouement des organisateurs : Alain Bernier, le comité des activités sociales et les bénévoles. Merci pour votre grande implication ! Sans vous, l'organisation de cette journée ne pourrait pas être possible. La prochaine édition se déroulera aux deux mêmes terrains, le 21 août 2025.

## Succès pour la fête champêtre 2024

Près de 1500 personnes se sont présentées sur le site du parc Angrignon pour notre Fête champêtre afin de profiter des activités et amusements ainsi que des différents kiosques de nourriture.

Malgré des prévisions météorologiques défavorables, le beau temps a été malgré tout présent tout au long de la journée au parc Angrignon. Les participants présents ont pu bénéficier d'une belle journée. Nos bénévoles et fournisseurs de services ont travaillé très fort afin de contribuer au succès de cette journée, comme à l'habitude.



## Tous unis pour la Fondation D<sup>r</sup> Clown

Le 17 septembre dernier, la Fraternité s'est jointe à l'APPQ, la Fédération des policiers et policières municipaux, la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne, la Fraternité des policiers de Longueuil ainsi que la Fraternité des policiers de Laval afin de remettre un don de 10 000 \$ à la Fondation D<sup>r</sup> Clown lors de la journée organisée au Centre Mère-Enfant du CHU Ste-Justine.

Lors de cette journée spéciale, les participants ont pu prendre part à différentes activités offertes par les différents corps de police impliqués. Nous sommes fiers d'avoir soutenu, par l'entremise de notre Fonds humanitaire, la Fondation D<sup>r</sup> Clown qui a pour mission d'améliorer le bien-être et la qualité de vie des enfants et patients de tous âges dans les hôpitaux et milieux de soins.





# Un message pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois ! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

**Vérifiez !** Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami !

---

*Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...*

**Économisez !**

**Achetez pour trois mois...**

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...



# Tous les voyants sont au rouge

**À l'approche du prochain budget municipal et devant la recrudescence de violence armée que connaît Montréal, nous avons récemment interpellé l'administration Plante afin de lui faire part de notre grande inquiétude quant à la situation actuelle.**

Comme nous le savons, nous sommes confrontés à une flambée de violence, particulièrement liée au crime organisé, qui s'ajoute aux enjeux déjà criants de sécurité publique tels que l'itinérance, la santé mentale, les tentatives d'extorsion, le recrutement de jeunes adolescents par les gangs de rue. À cela, il faut ajouter les enjeux de sécurité routière, alors qu'on réclame plus de policiers aux abords des écoles et autres secteurs névralgiques. Il y a près de 4,6 millions de déplacements quotidiens sur l'île de Montréal pour seulement 85 agents dédiés à la sécurité routière, c'est insuffisant.

Nous savons que la situation économique actuelle difficile servira de toile de fond au prochain budget. Afin de ne pas trop affecter les citoyens, l'administration municipale a déjà évoqué la diminution de certains services. Or, nous tenons à rappeler à la mairesse que ce n'est pas le temps de sabrer en sécurité publique. Il serait en effet irresponsable de ne pas octroyer au SPVM un financement qui tienne compte de l'ampleur des défis que nous devons relever.

Les attentes de la population montréalaise sont également élevées, alors que leur sentiment de sécurité se détériore, comme l'a démontré le sondage Léger du printemps dernier. La situation se dégrade, particulièrement dans certains secteurs : le Village, quartier chinois, centre-ville. On réclame, avec raison, une présence accrue des policiers sur le terrain, mais encore faut-il disposer des effectifs nécessaires.

Les conséquences de cette pénurie se font aussi sentir sur le plan des enquêtes. Des enquêtes d'agressions sexuelles prennent un tel délai à être traitées que les plaignantes abandonnent, découragées. D'autres enquêtes importantes stagnent ou n'aboutissent tout simplement pas, faute de personnel suffisant aux crimes technologiques alors qu'un téléphone intelligent est lié à la plupart des enquêtes et que nos enquêteurs sont incapables d'obtenir les données pertinentes, nécessaires à la résolution de ces crimes.

Devant tous ces constats, il est nécessaire plus que jamais de bien nous outiller, en effectifs, en formation, mais également en



Président Yves Francoeur

équipements. Régulièrement, on nous signale des manques de véhicules de patrouille afin de répondre aux appels 911. Il y a quelques jours seulement, douze policiers n'avaient que trois véhicules à leur disposition dans un poste de quartier. En 2023, le 911 a reçu 403 000 appels, dont 208 000 qui étaient de priorité 1 ou 2. Cela sans compter les autres opérations, notamment de 2000 services d'ordre ou manifestations et patrouille proactive. Rappelons que le renouvellement des véhicules a été plusieurs fois repoussé par l'administration municipale jusqu'à ce que, pour des raisons évidentes de sécurité, on doive retirer de façon urgente une quarantaine de véhicules de la route l'an passé.

Bref, tous les voyants sont au rouge et il y a urgence d'agir. À quand un plan d'action qui répondra à l'ampleur de la situation actuelle? Si la prévention est importante, le contexte nécessite également une approche répressive, avec des moyens coûteux pour faire face à la recrudescence de violence armée et à l'emprise des gangs de rue sur la métropole. N'attendons pas d'avoir atteint le point de rupture avant de poser des gestes concrets pour s'attaquer à la hausse de la criminalité et freiner la dégradation du sentiment de sécurité à Montréal.

### **La sécurité publique : un enjeu électoral en 2025**

Au moment d'écrire ces lignes, la mairesse Plante annonçait qu'elle ne solliciterait pas

de nouveau mandat. Nous espérons que la personne lui succédera, que ce soit à la tête de son parti ou en tant que maire ou mairesse en novembre 2025, priorisera les investissements en sécurité publique et nous donnera les moyens d'agir pour faire face aux grands défis actuels. Une chose est certaine : la sécurité de la métropole devra faire partie des priorités politiques des différents partis. Nous interpellons les futur(es) candidats et candidates à la mairie pour bien connaître leur vision et surtout leurs engagements en matière de sécurité publique.

Nous espérons également que la prochaine administration et leurs élus reconnaîtront et valoriseront le travail difficile et essentiel que vous faites quotidiennement pour assurer la sécurité des citoyens et citoyennes. Être policiers et policières de nos jours à Montréal comporte son lot de défis. En plus d'être gardiens de la paix, on nous demande aussi d'être des intervenants sociaux de première ligne, d'être contrôleurs routiers et toutes autres tâches connexes. La pression est importante. Nos faits et gestes sont scrutés à la loupe, le jugement est souvent facile et hâtif et les accusations de profilage et de racisme arrivent rapidement. Ces facteurs contribuent à un certain désengagement policier au sein de nos rangs, ce qu'on ne peut pas se permettre. Il est impératif de retrouver notre pleine capacité d'agir et de pouvoir compter sur une administration qui nous soutient et qui nous permet d'exercer pleinement notre rôle.

Au moment d'aller en impression, le budget de la Ville de Montréal 2025-2026 n'avait pas été déposé.



## Déshabiller Paul pour habiller Jean...

**La pénurie de main-d'œuvre au sein du Service de police de la Ville de Montréal crée des défis majeurs, particulièrement lorsque des crises spécifiques surviennent, telles que des séries de décès de victimes innocentes. Cela peut se produire dans un contexte où le crime organisé traverse une période de désorganisation, augmentant la violence et les activités criminelles imprévisibles. Devant ces événements tragiques, le SPVM doit rapidement mobiliser des ressources pour répondre aux urgences, mais la pénurie de personnel rend cette tâche particulièrement complexe.**

L'un des effets pervers de cette pénurie est que le service de police, contraint par des ressources humaines limitées, est souvent obligé de réallouer ses forces d'un département à un autre. Par exemple, lorsqu'une vague de décès violents frappe la ville, les enquêteurs spécialisés dans les crimes graves sont sollicités en priorité. Le financement et les ressources humaines sont donc dirigés vers les départements en première ligne de ces crises, au détriment d'autres secteurs du service. Cette situation crée une compétition interne pour les ressources, ce qui entraîne des conséquences néfastes sur d'autres branches du SPVM.

Les départements chargés d'enquêter sur des crimes moins visibles, mais tout aussi importants pour la société, comme les agressions sexuelles, les enquêtes générales, la cybercriminalité ou la sécurité routière, se retrouvent délaissés. La concentration des ressources sur des crises immédiates et visibles provoque inévitablement des délais pour traiter les dossiers en attente dans ces autres services. Les victimes d'agressions sexuelles, par exemple, doivent souvent attendre plus longtemps avant que leur dossier ne soit pris en charge, ce qui peut dissuader d'autres victimes de se manifester. La résolution de ces enquêtes est alors compromise, ce qui aggrave le sentiment d'impunité pour les agresseurs.



Vice-président exécutif Éric Vermette

De plus, la sécurité routière, un enjeu vital pour la sécurité quotidienne des citoyens, voit aussi ses effectifs réduits lorsque le SPVM est confronté à des priorités plus urgentes. Les opérations de surveillance et de prévention des accidents sont réduites, ce qui peut entraîner une augmentation des comportements imprudents sur les routes, augmentant le risque d'accidents graves.

Cette situation pose également un problème de perception dans l'opinion publique. En mettant un accent disproportionné sur certaines crises spécifiques et visibles, il peut sembler que le SPVM néglige d'autres secteurs tout aussi cruciaux pour la sécurité publique. La population pourrait perdre confiance dans la capacité des forces de l'ordre à traiter de manière équitable et efficace l'ensemble des problèmes de sécurité.

Il est important de noter que le financement accru d'un département, bien que souvent nécessaire dans des situations d'urgence, ne résout pas les problèmes de fond liés à la pénurie de personnel. Au contraire, cela peut aggraver les tensions internes et créer une compétition malsaine entre les différents services. Les policiers sont alors surchargés, fatigués et risquent de commettre des erreurs dans leur travail.

En conclusion, la pénurie de main-d'œuvre au sein du SPVM, combinée à la pression de répondre à des crises spécifiques, crée un effet domino sur l'ensemble du service. Si un département est financé au détriment d'un autre, cela entraîne des délais importants dans le traitement des enquêtes sur d'autres types de crimes, compromettant ainsi la sécurité globale. Il devient alors crucial pour le SPVM de trouver des solutions à long terme, telles que l'embauche de nouveaux agents et une meilleure répartition des ressources, pour éviter ces effets pervers et assurer une sécurité publique équilibrée et efficace.



# Le temps c'est de l'argent, c'est encore plus vrai en matière d'arbitrage de grief

Depuis déjà plusieurs mois, nous entendons les autorités de la Ville évoquer le contexte économique difficile et la nécessité de réduire les dépenses. Nous espérons que cela ne se traduira pas par des économies de bouts de chandelles, comme nous avons déjà vu par le passé. Rappelons-nous la crise du papier où, dans certains centres d'enquête, il a fallu aller emprunter des paquets de papier dans des casernes de pompiers afin de pouvoir préparer des dossiers de cours. Des dépenses telles que les frais de déplacement et de formation sont aussi soumis, habituellement, à des coupures.

Peu de secteurs ou domaines font ainsi exception, mais il y en a un qui me touche directement et qui vous touche tous par le même fait, soit les frais relatifs aux arbitrages de grief. Nous avons l'impression qu'au moment d'envoyer des directives de coupes budgétaires, la Direction générale de la Ville a omis d'envoyer le message à la Direction des affaires juridiques de la Ville de Montréal.

Nous constatons depuis quelques années une approche de la part des affaires juridiques que nous pouvons qualifier de coûteuse et

peu efficiente. En effet, nous finissons souvent des journées d'audience avec l'impression que la Ville utilise tous les moyens à sa disposition pour prolonger à outrance notre processus d'arbitrage de grief, par exemple l'utilisation d'innombrables témoins dont la pertinence est discutable ou autres tactiques visant notamment à nuire à l'organisation de la preuve ou à perturber le bon déroulement des audiences. En agissant ainsi, l'employeur alourdit inutilement le processus et en augmente, par le fait même, les coûts.

Je suis particulièrement fier qu'année après année, je respecte ma cible budgétaire en matière de griefs. Je suis toutefois inquiet de voir des factures grimper sans être convaincu de la nécessité de la dépense. Sachant qu'il coûte à la Fraternité un minimum de 3500 \$ par jour d'audience, sans compter le travail de préparation et du personnel de soutien, je sursaute à tout coup quand dix journées d'audiences n'ont pas suffi à éclairer un arbitre sur un litige. Le même arbitre prendra quelques jours ensuite pour rédiger sa décision et il ne le fera pas de façon bénévole non plus. Faites le calcul, plusieurs de nos arbitrages de grief



Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

coûtent des dizaines de fois plus cher que le montant réclamé par le travailleur. Le principe défendu doit alors en valoir la peine et doit servir dans le futur à éviter à d'autres policiers la même situation.

### **Un processus qui a le potentiel d'être efficace**

Notre processus d'arbitrage de grief comporte ses avantages et ses inconvénients. Nous avons une liste d'arbitres établie au paragraphe 27.12 dans notre convention collective. Le fait d'avoir des arbitres de griefs désignés nous assure des dates d'audience longtemps à l'avance. En 2022, les parties ont modifié l'article 27 en espérant rendre plus productives nos audiences et économiser ainsi temps et argent. Malgré ces efforts des parties à la table de négociation, le résultat demeure assujéti aux stratégies pour débattre du grief.

La Fraternité est très responsable et raisonnable en matière de dépôt de griefs. Dans les faits, depuis les cinq dernières années, nous en avons déposé entre 22 et 33 par année.

Nous devrions donc pouvoir être à jour dans nos dossiers et avoir peu de retard. Nous réunissons un comité de grief plusieurs fois par année, où toute l'équipe des relations de travail, son contentieux et un deuxième vice-président décident ensemble du bien-fondé des griefs et de leurs mises au rôle. Nous entendons la plupart des dossiers entre 12 à 18 mois après leur dépôt. Là où cela se gâche, c'est quand une audience débute et que l'une des parties demande, par exemple, cinq jours

supplémentaires. Les arbitres ont des agendas très chargés. Cela n'est pas hors du commun de les voir nous offrir des disponibilités 18 à 24 mois plus tard. C'est à ce moment que le tribunal administratif s'éloigne manifestement de son objectif de réduction de coûts et de délais pour les parties, une promesse faite un jour par le ministre du Travail.

### **De longs délais contre-productifs**

Le contre-balancier de toujours faire affaire avec les mêmes arbitres nommés à la convention est le suivant : même si nous nous retrouvons avec des dates très éloignées entre elles, les parties vivent avec les longs délais au lieu de critiquer ouvertement la chose devant l'arbitre. Nous tombons alors dans le « c'est comme ça on ne peut rien faire ». Trop souvent, nous voyons des dossiers cumuler jusqu'à trois années, et parfois plus, entre le dépôt du grief et la décision de l'arbitre. Ces longs délais sont très néfastes, et ce, pour beaucoup de monde.

Premièrement, le policier faisant l'objet du dépôt de grief subit l'inconfort associé à sa « plainte » durant tout ce temps. En effet, il n'est souvent pas évident de maintenir une bonne relation avec des gestionnaires ou autres personnes quand vous croyez qu'ils ne vous ont pas bien traités. La Fraternité et l'employeur chercheront à régler le grief avant de le placer au rôle. Si cette tentative échoue et que le processus d'arbitrage est amorcé, des policiers seront en attente de savoir si leur grief est fondé ou non, tant que la décision n'est pas rendue. Des versions



différentes seront entendues, l'employeur prendra des positions, des crédibilités seront mises en doute, etc. Au terme du processus, quels seront l'ambiance de travail et le lien du policier avec son groupe, avec son employeur ? Pour plusieurs, ça passe, tandis que pour d'autres, c'est plus difficile. Au-delà de l'aspect pécuniaire, ce volet humain est pour nous très important et nous croyons qu'il n'est pas évalué à sa juste valeur par l'employeur quand il demande des remises et allonge sa liste de témoins.

Avons-nous besoin de réaligner nos objectifs ? Peut-être. Depuis mon arrivée en poste, règle générale, nous communiquons abondamment avec les différentes structures de l'employeur pour éviter des litiges et maintenir une paix industrielle essentielle pour le service de police. Après avoir discuté au moins deux fois d'une situation problématique sur un comité de relation professionnelle où siègent des représentants du SPVM et des ressources humaines, nous répétons l'exercice sur un comité de conciliation de grief où siègent des représentants du SPVM et des relations de travail de la Ville. Ce n'est donc pas faute d'avoir essayé de trouver un règlement que nous sommes contraints à placer un grief au rôle. La Fraternité voit cette étape comme la finalité d'un processus de négo qui a échoué, mais pour laquelle une tierce partie doit trancher la question.

Nous avons donc notre position, ils ont la leur. C'est loin d'être inhabituel en matière de relations de travail. Toutefois, nous allons toujours dénoncer vivement les situations où

le Service des affaires juridiques de la Ville transforme des questions simples en une saga judiciaire plus longue et plus compliquée qu'un procès pour meurtre. Saga à travers laquelle des policiers sont écorchés après avoir vu leur honnêteté et leur crédibilité être contestées par leur employeur. Pas par un avocat de la défense... Par leur employeur !

À plusieurs reprises, j'ai sensibilisé de hauts dirigeants du Service à cette réalité qui provoque un désengagement et qui ébranle la loyauté de plusieurs. Espérons que le message, un jour, résonnera assez pour que l'arbitrage de grief se transforme en un modèle moins long, moins coûteux et moins dommageable pour le lendemain, le jour où commandants, superviseurs et agents auront à travailler ensemble à des enjeux de sécurité qui, nous le savons, comportent déjà leur lot de difficultés.

### **RAPPEL**

#### **Frais pour remplir un rapport médical**

Un petit rappel pour ceux qui approchent de leur 45<sup>e</sup> anniversaire de naissance. Bientôt, la SAAQ vous imposera un examen médical pour vous permettre de garder la classe 4A à votre permis de conduire. Si, par exemple, vous avez 44 ans et que vous êtes dû pour un examen de la vue qui peut attendre un peu, nous vous suggérons fortement d'attendre que la SAAQ vous envoie son invitation à l'examen médical avant de prendre un rendez-vous avec votre optométriste.



Lorsque vous devrez rencontrer votre médecin pour l'examen de santé requis par la SAAQ, il est possible que ce dernier ne soit pas disposé à remplir la section « Troubles visuels » et qu'il vous recommande à un spécialiste de la vue. Les frais pour remplir le formulaire par ce spécialiste seront remboursés par l'employeur, comme prévu au paragraphe 14.01 de la convention collective :

*14.01 Tous les frais raisonnables exigés par un médecin pour compléter un formulaire médical ou remplir un billet médical requis par l'employeur ou la SAAQ sont remboursés par l'Employeur. Lorsqu'un médecin réfère un policier à un professionnel de la santé, afin de compléter le formulaire médical de la SAAQ, les frais raisonnables exigés pour compléter ladite section sont également remboursés par l'Employeur.*

Cela n'inclut pas les frais pour un examen s'il est requis par le spécialiste de la vue. Certains spécialistes n'accepteront pas de simplement remplir le formulaire si votre dernier examen de la vue date de plusieurs mois. Vous devrez donc payer les frais d'examen et demander un remboursement au régime d'assurance collective de la Fraternité. Comme vous le savez, nous avons droit à un examen de la vue aux deux ans. Voilà pourquoi nous vous recommandons de planifier le tout pour ne pas avoir un examen à 44 ans couvert par nos assurances et se voir obliger de passer un autre examen à 45 ans, à vos frais pour le maintien de votre classe 4A.

## **Remboursement des frais de scolarité**

Plusieurs d'entre vous profitent du remboursement de frais de scolarité de toutes sortes. Pour éviter de mauvaises surprises, il est recommandé de vérifier auprès du registrariat du SPVM (coordonnées affichées sur le portail du service) afin de vous assurer que le cours que vous souhaitez suivre sera bien remboursé. Bien que discutable, ce n'est pas le cas de tous les cours. Voici l'extrait de la convention ;

*13.02 Tous les frais réclamés pour toute formation exigée par le Service sont remboursés au policier à 100 %.*

*Dans tous les cas où il s'agit d'une formation reçue à la seule initiative du policier et pour les fins de son avancement personnel en vue soit d'une promotion, soit d'une affectation à une autre fonction, les frais de scolarité sont remboursés au policier à 100 %. Pour être éligible au remboursement, le policier doit suivre le cours sur son propre temps et le réussir.*

Par exemple, les « préalables » énumérés à l'annexe C de la 429-5, Mouvement de personnel policier, figurent parmi la liste des cours qui seront remboursés par le service. Un simple courriel de validation au registrariat du SPVM vous dirigera efficacement pour bien profiter de cette disposition.



### **Le gel de la mutation d'automne, des délais plus longs à prendre en considération**

Des modifications ont été rendues nécessaires au paragraphe 7.06 lors de la dernière négociation de la convention collective. Nous avons communiqué avec vous à ce moment, mais un rappel est utile.

*7.06 La procédure réglant la demande, la mutation et la rotation est établie par le Service.*

*Lorsque le Directeur communique son intention de procéder à une mutation générale, la liste des postulants à une fonction est arrêtée à la 21e journée suivant cette communication. La mutation générale a lieu dans un maximum de cinquante (50) jours de l'expiration du délai ci-dessus mentionné. Le Service procède à un minimum de deux (2) mutations générales par année, dont l'une a lieu au printemps et l'autre à l'automne, laquelle doit être tenue avant le 15 octobre.*

Si nous décortiquons un peu, la mutation est annoncée et les policiers ont 21 jours pour faire leurs demandes de mutation avant LE GEL. Ensuite, la mutation doit être effectuée dans un délai maximum de 50 jours et avant le 15 octobre.

Il y avait beaucoup moins de temps entre le gel et la mutation dans les anciennes mutations. Le service a besoin de plus de temps pour compléter les processus de qualifications/entrevues et les enquêtes de sécurité. Donc, pour permettre au service de bien s'acquitter de ces étapes, nous avons accepté de prolonger la période pour un maximum de 50 jours.

En outre, la mutation doit être faite avant le 15 octobre pour permettre aux nouveaux arrivants dans une unité de joindre leurs équipes, d'intégrer la liste d'ancienneté et de faire les choix de vacances pour l'année suivante. Nous recevons souvent des commentaires indiquant que c'est de plus en plus difficile de faire des réservations pour l'été suivant quand les vacances sont confirmées à la fin de l'automne. Les parties ont donc maintenu les dates de choix de vacances le plus tôt possible, mais cela a eu l'effet de devancer le gel dans la période de vacances d'été.

Si vous souhaitez une mutation, nous vous rappelons donc d'être vigilant, spécialement pour ceux qui prennent leurs vacances en août. Il sera important de faire vos demandes de mutation avant de partir ou de vous organiser pour respecter la date du gel malgré vos vacances.

Quelques-uns de nos confrères l'ont appris à leurs dépens cette année en manquant la mutation d'automne. Vous pouvez facilement éviter ce désagrément.



*Venez passer  
vos vacances  
chez vous!*



**INFORMEZ-VOUS !**

**1 819 523-4016**

 **Club Plein Air PPM**

Faites une demande d'adhésion  
pour visiter le groupe



**Club de Plein-air des policiers et policières de Montréal**



# Les assurances

Nous travaillons actuellement avec notre partenaire Green Shield Canada (GSC) à une refonte des services en ligne GSC bonifiant les services en ligne GSC quant à la soumission des réclamations. Cette refonte sera applicable sur le web ainsi que sur l'application mobile, permettant d'uniformiser les deux plateformes et ainsi faciliter leur utilisation par :

- > La soumission en ligne de vos réclamations
- > La consultation de vos relevés et historiques de réclamations
- > La simulation d'une éventuelle réclamation

Le déploiement est prévu pour la fin du mois de novembre 2024, nous vous informerons le moment venu.

Dans un même optique, nous travaillons à améliorer l'offre de services des soins de santé dès janvier 2025. En effet, la nouvelle plateforme des services en ligne GSC centralisera tous les services, notamment la télé-médecine ainsi que les services d'accès à un professionnel en santé mentale en visio-conférence. Il convient de rappeler que ces services de santé mentale s'adressent principalement aux retraités, conjoints et enfants, puisque le PAPP demeure la première référence pour les policiers actifs. Il en est de

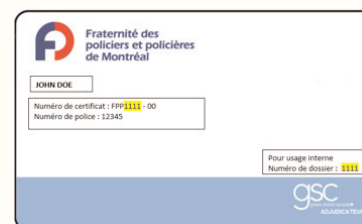
même pour le service d'Haleo, soit une thérapie du sommeil virtuelle qui sera accessible par le biais des services en lignes GSC.

Bonne nouvelle, tous les retraités ainsi que les veuves ayant une couverture d'assurance maladie auront désormais accès à tous ses services de soins de santé tant et aussi longtemps qu'ils maintiendront leur couverture d'assurance maladie.

## Votre assurance maladie et dentaire

La Fraternité offre un régime d'assurance auto-assuré à tous ses membres pour l'assurance maladie et dentaire, c'est-à-dire qu'elle offre son propre régime d'assurance.

À titre informatif, GSC (Green Shield) est simplement notre partenaire pour le système de paiement direct. Ils ne sont pas l'assureur, donc toutes les réclamations d'assurance maladie et dentaire doivent être envoyées à la FPPM.





Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Johnny Primiani

## Évitez le papier et soyez payés plus vite !

Toujours à la recherche de nouvelles façons de bonifier son service à la clientèle, l'équipe des assurances de la Fraternité souhaite accélérer les remboursements en suscitant votre collaboration. Afin de réduire les délais et diminuer l'utilisation du papier, nous vous recommandons de soumettre votre réclamation d'assurance électroniquement par le biais des services en ligne GSC sur notre intranet des assurances ou par notre application mobile *FPPM Assurances*, celles-ci sont généralement traitées rapidement et vous obtenez votre remboursement dans un délai de 24 à 48 heures. Lorsque vous envoyez vos réclamations par la poste, le délai de traitement est d'environ trois semaines. D'ailleurs, il n'est pas nécessaire de nous téléphoner pour savoir si nous avons bien reçu vos réclamations durant cette période. Sachez que, nous faisons tout en notre possible pour traiter vos réclamations dans les meilleurs délais.

**Lors d'une soumission d'une réclamation d'assurance maladie ou dentaire, il est important de bien vous identifier en indiquant votre numéro de dossier d'assurance sur la réclamation pour ainsi éviter quelconques erreurs. Votre numéro de dossier se retrouve sur votre carte d'assurance illustré ci-dessus.**

Vous pouvez également nous les soumettre en les numérisant et en les envoyant à l'adresse courriel des assurances, soit **assurances@fppm.qc.ca** en prenant soin de bien vous identifier avec votre nom, numéro de dossier d'assurance, de paie ou matricule.

N'hésitez pas à consulter notre intranet des assurances à l'adresse suivante : **assurances.fppm.qc.ca** afin d'accéder à l'information détaillée du règlement d'assurance, notamment :

La brochure d'assurance

- > Les coûts d'assurances
- > Les reçus d'impôt
- > Diverses communications des services de soins de santé
- > Divers formulaires

## Adhésion des dépendants à l'assurance maladie

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler qu'en vertu de la loi 33 de l'assurance maladie du Québec, tous les Québécois ont l'obligation de détenir une assurance médicament.

De ce fait, vous devez inscrire vos dépendants à votre assurance maladie collective, s'ils ne sont pas déjà couverts avec un autre régime d'assurance collectif. En effet, vous ne pouvez pas renoncer à l'assurance collective pour vous assurer avec la RAMQ.



Ainsi, lorsque vous avez un évènement de vie, tel une naissance ou nouvelle union de fait, veuillez prendre les dispositions afin que vos dépendants soient assurés en vertu d'une assurance médicament collective.

### **Quelques précisions au sujet des pompes à protons (Médicament IPPs)**

Les IPPs sont une classe de médicaments utilisés pour traiter les troubles associés à la sécrétion d'acide gastrique tels que le reflux gastro-œsophagien et les ulcères. On y retrouve généralement les médicaments suivants : Dexilant, Nexium, Pantoprazole, Esomeprazole, Prevacid, Losec et Pariet.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, en vertu du RGAM, le remboursement de ces médicaments est limité à un maximum de 90 jours par année par personne assurée âgée de 18 ans et plus.

**Le remboursement de ces médicaments continuera au-delà des 90 jours uniquement pour les assurés dont la condition médicale le justifie.**

L'objectif de cette limitation est de prévenir l'apparition d'effets potentiellement néfastes chez les assurés dont la condition ne justifie pas une utilisation plus longue selon le médecin traitant. Les limites de durée de traitement ont été établies conformément aux recommandations formulées par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), en raison des risques liés

à la santé et notamment associés à la prise prolongée de ces médicaments tels que l'augmentation du risque des infections entériques, des fractures, des pneumonies, d'une carence de B12 et d'autres effets secondaires.

**Ainsi, lorsqu'un membre présente une condition médicale particulière nécessitant une durée prolongée du traitement, une nouvelle prescription devra être émise par le médecin traitant en incluant le code d'affection approprié de la RAMQ ce qui permettra un remboursement pour une période prolongée.**

Votre pharmacien devrait être informé de cette pratique en vigueur par la RAMQ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il devra saisir ce code d'intervention approprié «ER» lors de la soumission de votre réclamation afin de permettre le remboursement. Il demeure une bonne référence quant à l'administration de cette nouvelle règle ainsi que pour toutes questions relatives à votre santé.

En règle générale, une ordonnance médicale est valide pour une période de 2 ans. Lorsque celle-ci arrive à échéance, votre médecin devra réévaluer votre condition médicale et indiquer de nouveau le code d'affection approprié de la RAMQ sur votre nouvelle ordonnance médicale advenant que votre condition médicale le justifie toujours.



## Votre assurance voyage

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, La Capitale et SSQ Assurance ont officiellement fait fusion sous le nom de Beneva. Cependant, vous devez savoir que votre carte d'assurance voyage SSQ Assurance est toujours en vigueur. Advenant un accident lors d'un séjour à l'extérieur de votre province de résidence, vous devez communiquer avec l'assistance voyage dont les coordonnées figurent au recto de votre carte d'assurance voyage. L'assurance voyage est gérée par un sous-traitant de Beneva, soit CanAssistance.

Votre carte d'assurance voyage est accessible par le biais de votre espace client du site de Beneva à l'adresse suivante :  
<https://www.beneva.ca/fr>



Beneva privilégie les services en ligne autant pour les demandes de type administrative que pour la soumission des réclamations. L'application mobile Beneva permet également d'avoir accès à une multitudes de services et d'information, tel que des foires aux questions ainsi que votre carte d'assurance voyage.

Votre assurance voyage collective vous offre une couverture de 5M\$ pour une durée limitée de 90 jours par voyage. Vous devez revenir au minimum 14 jours dans votre province de résidence pour avoir accès à une nouvelle couverture de 90 jours. Vous pouvez communiquer avec la compagnie Sécuriglobe afin d'obtenir une couverture pour les voyages au-delà de 90 jours. La ligne téléphonique dédiée à nos membres, soit le **888 222-8751**, vous offre des rabais concurrentiels.

En guise de rappel, si vous êtes déjà atteint d'une condition médicale connue avant un séjour à l'étranger, il est important que votre état de santé soit stable avant le départ. Notamment, il est important de s'assurer qu'aucun symptôme ne laisse présager que des soins seraient requis durant la durée de votre séjour ou que des complications puissent survenir, car l'assurance voyage ne couvre pas les soins médicaux relatifs aux conditions médicales préexistantes.

En cas d'accident voyage, il est essentiel de communiquer avec l'assureur pour ouvrir votre dossier et par le fait même, ils vous accompagneront pour une prise en charge complète. Les coordonnées se retrouvent au verso de votre carte SSQ.



# Une flotte automobile qui prend l'eau...

Malgré l'existence de la patrouille à pied, de la patrouille à vélo ou encore de la patrouille à trottinette électrique sur le territoire de l'île de Montréal, la patrouille à véhicule moteur est importante, nécessaire, voire primordiale. Or, il s'avère que l'employeur ne saisit pas assez l'ampleur de la problématique des véhicules automobiles pour son service de police. Certes, cette problématique s'applique en grande partie (étant donné le nombre) au véhicule de patrouille. Toutefois, cette situation que la Fraternité dénonce s'applique également aux véhicules banalisés. Un petit retour en arrière est nécessaire afin de comprendre la situation présente et voir comment l'employeur a manqué dans sa planification d'achat de véhicules.

Retour en arrière en 2012 : la Ville de Montréal fait une conférence de presse. Son responsable de l'époque, Richard Deschamps, responsable des grands projets, du développement économique, des infrastructures, de la voirie, des services aux citoyens, du matériel roulant et des ateliers à la Ville de Montréal annonce la 2<sup>e</sup> phase de leur virage vert et leur objectif de diminuer les gaz à effets de serre. Bien que l'objectif soit louable, un véhicule de police n'est pas un véhicule de promenade, ce que la Fraternité tente encore aujourd'hui de faire

comprendre à la Ville. Toutefois, l'employeur persiste et fait l'acquisition de plus de 120 véhicules hybrides et/ou électriques au fil des années (ce nombre comprend les véhicules de patrouilles, d'enquêtes et de cadres). C'est la première erreur de planification de l'employeur.

Arrive alors le budget pour l'année 2019. Lors de ce budget, l'administration municipale annonce au SPVM qu'il n'y aura pas d'acquisition de véhicules pour l'année 2019. Cette décision prise hâtivement, sans en évaluer les conséquences, pèsera lourd pour la suite des choses. Cette décision a été prise sans prévoyance de l'employeur, et cette prévoyance lui aurait servi avec ce qui est arrivé par la suite.

L'année 2020 a évidemment été marquée par la COVID-19. Il s'agirait d'un euphémisme que de dire que la flotte automobile est toujours aussi dégarnie. On se retrouve donc avec deux années consécutives (2019-2020) où l'achat de véhicule est réduit au minimum, pour ne pas dire totalement absent. Déjà affectée par les économies de bout de chandelles de la Ville, la flotte automobile du SPVM se retrouve encore plus affectée par le manque de prévisibilité de l'administration municipale.



*Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres Fayçal Djelidi*

Les années 2021 et 2022 ont quant à elles été marquées par l'acquisition difficile des pièces automobiles (particulièrement les cartes mémoire) et la rareté sur le marché des véhicules neufs, imputables à la pandémie. Ces variables ont contribué à aggraver le manque de véhicules de fonction des policiers.

En 2022, une grande majorité de concessionnaires refusent de vendre des véhicules à la Ville de Montréal parce que ceux-ci considèrent que la Ville est un mauvais payeur (problématique existante dans plusieurs secteurs où les retards de paiement sont fréquents). La Ville se trouve alors en mauvaise posture. Il y a un effet de rareté sur les véhicules et cette rareté fait en sorte que le vendeur vend à celui qui paie le mieux. Devant cette problématique, que fera la Ville? D'abord, pendant plusieurs mois, elle a cherché des solutions, pour finir par demander au gouvernement du Québec d'acquérir, en son nom, les véhicules nécessaires puisque ce dernier a un meilleur crédit et a accès à plus de concessionnaires.

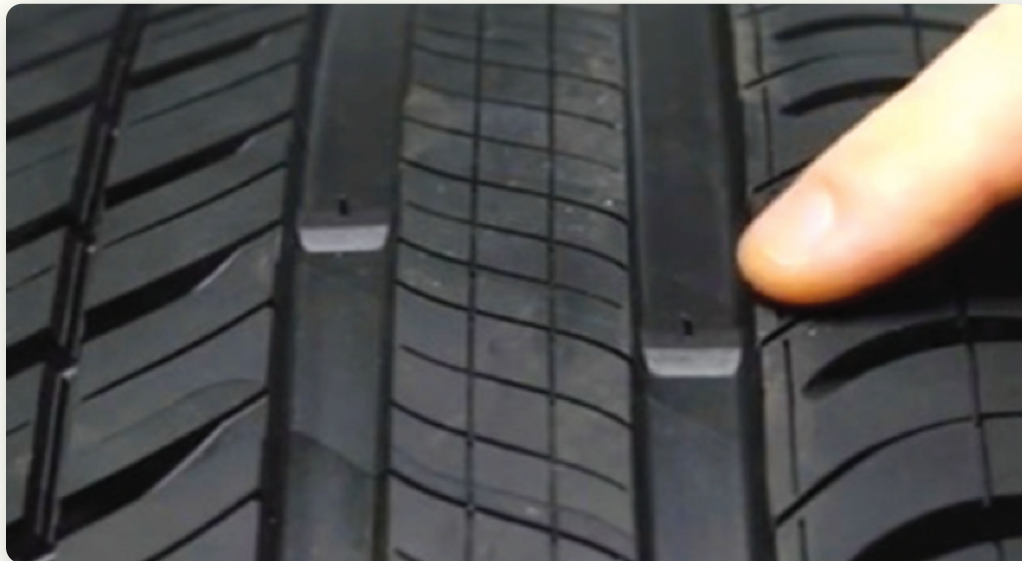
Nous voilà rendus donc en 2024 et il manque toujours d'autopatrouilles. Un rappel sur les Taurus pour des raisons de sécurité se fera et une augmentation des véhicules accidentés par divers événements alourdissent le bilan. L'employeur ne reprend toujours pas le contrôle et la situation s'aggrave. Les véhicules, qui roulent 365 jours par année, parfois 24 heures par jour, ont un nombre trop élevé de kilométrages au compteur. N'en déplaise à l'employeur, la santé et la sécurité des policiers n'ont pas à être négligées par un manque de vision, de prévoyance ou encore un mauvais crédit de la part de l'employeur. Il est de sa responsabilité de fournir des véhicules sécuritaires afin que les policiers puissent effectuer leur travail adéquatement.

Certes, il commence à y avoir une lumière au bout du tunnel. Les véhicules du SIS, les motards en sont des exemples. Toutefois, plusieurs enjeux demeurent. La Fraternité demeure à l'affût et continuera à suivre ce dossier de près. Du même souffle, vous êtes invités à faire appel à l'équipe SST en cas de problèmes avec votre flotte automobile. Soyez certains que si des enjeux touchant cette problématique compromettent votre santé ou votre sécurité, la Fraternité interviendra.



## L'inspection des véhicules

Dans les derniers mois, vous avez remarqué que la flotte des véhicules (patrouilles et banalisés) devient de plus en plus vieillissante. Les nouveaux véhicules entrent au compte-gouttes. À cela vient de s'ajouter un problème d'usure prématuré de certains véhicules de marque Ford Taurus qui ont dû être retirés de la route. Vous comprendrez que toute la flotte est continuellement sollicitée et encore plus par le manque de disponibilité. Or, l'usage plus fréquent des véhicules entraîne nécessairement une usure plus rapide. Toutefois, l'usure des voitures ne doit jamais compromettre votre sécurité.





Stéphane Dumont, représentant à la prévention de la santé et la sécurité au travail

Ainsi, vous comprendrez que l'inspection hebdomadaire et plus complète que vous faites habituellement les dimanches matin revêt toute son importance pour votre protection et celle de vos confrères et consœurs. Elle dépend directement de la fiabilité de votre véhicule. Lorsque vous êtes en patrouille, vous devez pouvoir vous fier à votre véhicule pour répondre rapidement aux situations d'urgence, pour poursuivre des suspects ou pour vous déplacer en toute sécurité sur les routes. Un véhicule mal entretenu pourrait non seulement mettre en danger votre vie, mais aussi compromettre votre capacité à répondre efficacement aux incidents qui nécessitent une intervention rapide.

Les véhicules patrouille sont souvent utilisés dans des conditions difficiles, comme des poursuites à haute vitesse, des interventions sur des terrains accidentés ou des patrouilles de longues durées. Ces conditions peuvent mettre à rude épreuve les composants mécaniques et électriques du véhicule. Une inspection régulière permet de détecter et de corriger les problèmes potentiels avant qu'ils ne deviennent des sources de panne ou de dysfonctionnement lors d'une situation d'urgence.

Lorsque vous inspectez un véhicule au début de votre quart de travail, prenez notamment le temps de bien observer l'usure des pneus.

Si les rainures sont absentes ou que la bande de roulement est au même niveau que le témoin d'usure, n'utilisez pas ce véhicule. Vous devez rédiger une demande de service. Le parc-autos est très réceptif pour réparer et remplacer rapidement les pièces usées. Il n'en demeure pas moins que vos gestionnaires d'unités ont la responsabilité d'assurer un suivi sur les correctifs que vous demandez.

Il est à noter que nous avons été informés que le SPVM recevra dans les prochains mois des nouveaux véhicules patrouille de marque Dodge Durango (voir le texte du V-P à la Prévention et aux relations avec les membres, Fayçal Djelidi). Ce véhicule s'est classé comme le modèle préféré des patrouilleurs de grandes tailles du SPVM lors de la recherche produite en septembre 2020 sur le meilleur véhicule ergonomique. De plus, ces véhicules seront notamment équipés de ceintures inversées Setina afin d'éviter aux patrouilleurs d'avoir à se pencher par-dessus le détenu lorsqu'il le sécurise sur la banquette arrière.

Si vous avez des questions en lien avec ce sujet ou toute autre demande liée à votre santé et sécurité au travail, contactez-nous.

Nous sommes là pour vous!



# Des babillards électroniques bientôt dans les PDQ

Dans la dernière Flûte, je vous informais que la Fraternité allait accentuer son virage numérique pour les communications aux membres, notamment en implantant des babillards électroniques dans chaque PDQ. Rappelons que cette nouvelle plateforme permettra un affichage dynamique en continu de diverses informations.

Nous sommes heureux de vous annoncer que la direction a donné le feu vert pour le déploiement des babillards numériques dans les unités. Au cours des prochaines semaines, nous commencerons donc l'installation des écrans. Nous remercions l'administration pour leur ouverture.

## 2025 : 75 ans d'histoire pour la Fraternité

Alors que l'année 2024 tire à sa fin, nous sommes déjà à planifier la prochaine année qui marquera le 75<sup>e</sup> anniversaire de votre Fraternité. Officiellement fondée le 3 avril 1950, **la Fraternité célébrera en 2025 ses 75 ans d'histoire**. Soixante-quinze ans de solidarité et de persévérance pour la défense et la promotion des intérêts des policiers

et policières de la Ville de Montréal. Les préparatifs pour souligner cet événement vont bon train et les activités de la prochaine année souligneront cet anniversaire. Nous vous tiendrons au courant !

## Fonds humanitaires de la Fraternité : remerciement aux bénévoles

Comme vous le savez, nous organisons des activités tout au long de l'année afin de recueillir des sommes pour le Fonds humanitaire de la Fraternité et de redistribuer ces dons à divers organismes communautaires de Montréal venant en aide aux gens dans le besoin. En 2023, nous avons versé plus de 64 000 \$ à la communauté. Je tiens à remercier chaleureusement les confrères et consœurs, les retraité(e)s, les bénévoles qui s'impliquent avec dévouement dans l'organisation de tous ces événements. Un merci particulier à Alain Bernier et le comité organisateur : Danny Lagarde, Steeve Ouimet, Jean-François Sénécal, Pierre-Luc Tardif, George Linardakis.



Vice-président à la Recherche et aux communications Laurent Lisio

## À VOS AGENDAS 2025

VOICI LES DATES IMPORTANTES DES ACTIVITÉS DE LA FPPM POUR 2025 :

Assemblée générale annuelle ( <i>dernier mardi de mars</i> )	mardi 25 mars
Collectes de sang	jeudi 3 avril Jeudi 6 novembre
Bal de la FPPM (Sheraton Mtl)	samedi 12 avril
Dîner reconnaissance Fèves au lard	mercredi 23 avril
Semaine de la police	12 au 16 mai
Cérémonie commémorative, École nationale de police	lundi 12 mai
Sommet syndical	jeudi 29 mai
Fête champêtre (Parc Angrignon)	samedi 5 juillet
45 <sup>e</sup> Omnium de golf FPPM (St-Liguori / Rawdon)	jeudi 21 août
57 <sup>e</sup> Journée des fèves au lard	vendredi 24 octobre
Tournoi de pitch	jeudi 13 novembre
Messe du Souvenir	mardi 11 novembre
Fête de Noël de nos enfants ( <i>1<sup>er</sup> dimanche de décembre</i> )	dimanche 7 décembre
Soirée des bénévoles	mardi 9 décembre

# Bien servir commence par mieux dormir

HALEO est une clinique virtuelle de soins du sommeil qui offre des programmes créés par des spécialistes pour des personnes qui souffrent d'insomnie ou qui veulent tout simplement mieux dormir.



## Une suite de solutions pensées pour vous



### L'insomnie

Un mauvais sommeil chronique diminue la productivité et augmente les risques d'invalidité, tout en nuisant à la santé physique et mentale.



### Les horaires atypiques

Les horaires atypiques peuvent augmenter le risque de souffrir d'un mauvais sommeil et nuire à la qualité de vie, tant sur le plan personnel que professionnel.

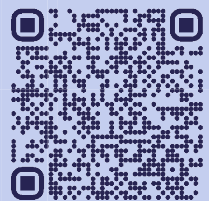


### Les cauchemars

Les cauchemars peuvent causer de la détresse, perturber le sommeil et nuire au rendement de la journée.

**HALEO est offert par la Fraternité  
des policiers et policières de Montréal  
à tous ses membres.**

Pour accéder au programme





M<sup>e</sup> Jean-François Raymond, RBD avocats

## Loi 24 : Victoire constitutionnelle pour la Fraternité

Le 29 août dernier, la Cour d'appel du Québec réitérait la déclaration d'invalidité constitutionnelle émise par la Cour supérieure du Québec dans le dossier de la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal (la Loi 24), sauf quant au délai de suspension de l'inconstitutionnalité qui est réduit de 12 mois à 6 mois.

Nous effectuerons un bref survol de la décision dans le présent article

### Qu'est-ce que la Loi 24 ?

Il s'agit de la loi qui est venue modifier plusieurs éléments du Régime de négociation collective applicable en milieu municipal et plus particulièrement aux policiers municipaux.

### Quels sont les changements entraînés par la Loi 24 ?

La Loi 24 a des effets tant pour ce qui est du processus de négociation collective avec l'employeur que lors des arbitrages lorsqu'aucune entente n'est pas possible entre les parties. Pour bien saisir les différences avant et après, la cour d'appel résumait ainsi les distinctions entre le régime existant avant et après l'entrée en vigueur de la loi.

**Tableau récapitulatif des principales modifications apportées par la loi 24**

Sujet	Avant l'entrée en vigueur de la Loi 24	Après l'entrée en vigueur de la Loi 24
Médiation	Facultative	Obligatoire
Durée d'une convention collective	Au moins un an et au plus trois ans s'il s'agit de la première convention collective	Au moins cinq ans
Durée d'une sentence arbitrale de différends	Au moins un an et au plus trois ans	Cinq ans
Critères décisionnels	L'équité interne L'équité externe ainsi que la situation et les perspectives salariales et économiques du Québec	Ajout de cinq critères, dont la situation économique locale
Rémunération du ou des décideurs	L'arbitre était payé 140 \$/heure par le ministre du Travail; l'excédent des honoraires était à la charge des parties	Les membres du CRD sont payés 180 \$/heure (205 \$/heure pour le président); les frais du CRD, y compris les honoraires de ses membres, sont assumés à parts égales par les parties
Processus de nomination	L'arbitre était nommé à partir d'une liste dressée par le ministre du Travail, à la suite de propositions conjointes	Les membres du CRD sont nommés par le gouvernement à partir d'une liste de personnes recommandées par un comité de sélection de cinq personnes sur lequel les parties patronale et syndicale ont chacune une voix
Ministre responsable de l'application de la loi	Ministre du Travail	Ministre responsable des Affaires municipales



Tant devant la Cour Supérieure que devant la Cour d'appel, la Fraternité contestait la validité constitutionnelle de plusieurs des éléments ci-devant décrits, notamment la durée imposée des conventions collectives, les coûts liés aux arbitrages, les critères décisionnels ainsi que le processus de nomination des décideurs.

La Cour d'appel déclarait inconstitutionnelles les modifications apportées par la Loi 24 relative au processus de nomination des membres du Conseil de règlement des différends.

### **Le Conseil de règlement des différends**

Comme indiqué ci-dessus, avant l'entrée en vigueur de la Loi 24, les policiers et policières qui n'avaient pas su s'entendre avec l'employeur dans le cadre de la négociation mandataient un arbitre de différend. Cet arbitre provenait d'une liste confectionnée de manière conjointe entre la partie syndicale et patronale. Les syndicats étaient alors impliqués dans le choix des arbitres de différends qui allaient déterminer les conditions de travail des policiers et policières à la place des parties incapables d'en arriver à une entente.

La loi 24 telle que rédigée initialement élimine cette implication syndicale dans le choix des trois arbitres maintenant appelé Conseil de règlement des différends en vertu de la Loi 24.

C'est donc dire qu'en cas d'échec de la négociation collective, les conditions de travail des policiers et policières seraient

déterminées par les membres sélectionnés par le gouvernement sans aucune implication du syndicat.

Cet élément, le mode de nomination des arbitres, a été considéré par la Cour d'appel comme étant une entrave substantielle au droit d'association, un droit fondamental prévu à l'article 2d) de la Charte des droits et libertés, des policiers et policières.

En effet, les policiers et policières n'ont pas le droit de faire la grève pour faire pression sur leur employeur, ils doivent donc obtenir un autre mécanisme de remplacement dans le but d'équilibrer le rapport de force.

Puisque leur droit constitutionnel de faire la grève est réduit, l'État doit mettre en place un système qui atteint le moins possible les droits fondamentaux des policiers et policières. L'arbitrage de différend qui remplace le droit de grève doit protéger le droit d'association des policiers et policières et doit comporter des garanties adéquates de sauvegarde des intérêts des travailleurs.

La Cour d'appel conclut que puisque le gouvernement nomme lui-même les membres du Conseil de règlement des différends et que le syndicat n'est pas impliqué dans le processus de nomination, les intérêts des travailleurs ne sont pas sauvegardés par ce type de tribunal, le processus viole les droits fondamentaux des policiers et policières et s'avère inconstitutionnel.

L'État québécois a donc six mois pour adopter des dispositions législatives qui sont en conformité avec les droits fondamentaux des travailleurs.

## Le rôle des représentants à la prévention en santé et sécurité

Le 6 octobre 2021, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* (« LMRSSST »). Cette Loi a modifié la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (« LSST ») afin, notamment, d'étendre les mécanismes de prévention, de bonifier la participation des travailleurs, d'exiger l'élaboration d'un programme de prévention obligatoire et de protéger l'intégrité psychique des travailleurs.

En marge du renouvellement de la dernière convention collective, les exigences de la LMRSSST ont fait l'objet de négociations entre la Fraternité et l'Employeur qui a mené à la modification de l'article XXXVIII de la convention collective, mais plus particulièrement à la libération de trois policiers à temps plein pour agir à titre de représentant à la prévention en santé et sécurité.

Vous avez possiblement eu l'occasion d'échanger avec un représentant à la prévention depuis l'entrée en vigueur de la convention collective. Il est normal qu'une certaine confusion puisse régner entre les différents intervenants lorsqu'une nouvelle structure est implantée.

Avec le présent article, nous rappelons son rôle et ses fonctions.

Le représentant à la prévention n'est pas un officier de la Fraternité ou un représentant syndical. Il s'agit d'un policier libéré à temps plein pour favoriser la prise en charge de la SST dans les milieux de travail. Il est la personification du mécanisme de participation

des travailleurs voulu par le législateur. Il est indépendant dans son rôle de manière comparable au policier libéré pour exercer des fonctions à l'Association de bienfaisance et de retraite (ABR) ou à la Caisse d'économie Desjardins des policiers et policières.

Les fonctions du représentant à la prévention au terme de l'implantation progressive des modifications législatives :

- 1) Faire l'inspection des lieux de travail ;
- 2) Recevoir les copies des avis d'accidents et enquêter sur les différents événements ;
- 3) Identifier les situations qui peuvent être source de danger pour les travailleurs ;
- 4) Faire des recommandations opportunes au comité SST, aux travailleurs, à la Fraternité et à l'Employeur ;
- 5) Assister les travailleurs dans l'exercice des droits qui leur sont reconnus par la LSST et ses règlements ;
- 6) Accompagner l'inspecteur de la CNESST à l'occasion de visites ;
- 7) Intervenir dans les cas où un travailleur exerce un droit de refus ;
- 8) Porter plainte à la CNESST ;
- 9) Collaborer à l'élaboration et à la mise en application du programme de prévention en participant à l'analyse des risques pouvant affecter la SST et identifier les matières dangereuses et les contaminants.



*M<sup>e</sup> Julien David Hobson, Roy Bélanger avocats*

Par ailleurs, la convention collective stipule que tout problème de SST pouvant survenir au sein d'une unité au SPVM est d'abord étudié par le gestionnaire-cadre et le délégué syndical. Or, la Fraternité a jugé opportun de prévoir que le délégué syndical doit consulter le représentant à la prévention lors de son analyse. De plus, le représentant à la prévention doit s'assurer de la conformité de la solution identifiée par le délégué syndical et le gestionnaire cadre. Il est aussi prévu que le gestionnaire-cadre peut tenter de régler un problème directement avec le représentant à la prévention. Cette stipulation découle de l'article 87 de la LSST qui prévoit que le représentant à la prévention est membre d'office d'un comité SST.

Finalement, le représentant à la prévention est protégé contre toutes mesures de représailles et l'Employeur est obligé de collaborer avec lui en vertu des dispositions de la LSST.

Le représentant à la prévention doit être vu comme un mécanisme de participation supplémentaire des travailleurs aux enjeux de SST ; une participation supplémentaire qui n'est malheureusement pas un gage de réussite pour tout problème.

Le rôle de la Fraternité demeure entier. La Fraternité restera à l'affût des préoccupations des policiers et policières en matière de SST. Elle continuera à faire les représentations qui s'imposent au comité général de coordination en santé et sécurité du travail (« CGC ») et aux comités SST au sein des différentes unités au SPVM. La Fraternité conserve également son droit de porter plainte à la CNESST et demander l'intervention d'un inspecteur.

### **LES TROIS REPRÉSENTANTS À LA PRÉVENTION**



*Stéphane Dumont*

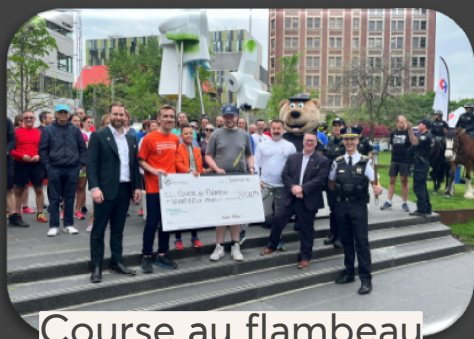


*Marie-Hélène Bizier*



*Olivier Prévost*

# CAISSE-POLICE, FIÈRE PARTENAIRE DE VOS ÉVÉNEMENTS



Course au flambeau  
des agents de la paix



Fête champêtre  
de la FPPM



Tour cycliste  
des policiers du SPVM



Tournoi de golf  
de la FPPM



Tournoi de basketball  
Ensemble contre la violence



Défi  
Gendarme de fer



# Desjardins

Caisse des policiers et policières



**DES PROJETS QUI  
VOUS FONT RÊVER?  
ON VOUS ACCOMPAGNE  
POUR LES RÉALISER.**

Entre nous,  
ça change tout.



[caisse-police.com](http://caisse-police.com)



514.847.1004/1.877.847.1004



CaissePolice



## Association athlétique et sportive

*Sylvain Bois, président*

# Tournoi de balle donnée au Parc Jarry

L'Association athlétique et sportive de la FPPM organisait, en début de saison, quatre jours de parties de balle-donnée au parc Jarry. Nous avons eu droit à de belles rencontres amicales entre nos policiers et policières provenant de divers secteurs du SPVM.

Cette année encore, nous avons dû refuser des équipes par manque de disponibilité des locations de terrains octroyés par la Ville de Montréal. Plusieurs équipes avaient apporté de quoi se faire un BBQ en toute tranquillité.

*Merci pour votre présence et pour votre camaraderie !*



## 27 mai

Le 27 mai dernier, c'étaient quatre équipes qui s'affrontaient sous une belle journée ensoleillée. Malgré la chaleur intense, nous avons eu droit à une belle compétition. Beaucoup de plaisir et une saine compétition.



*Capitaine Karine Côté, Centre opérationnel est*



*Capitaine Dominique Gagné, section Crimes économiques*



*Capitaine Kevin Doyon, section Métro*



*Capitaine Pascal Proulx, PDQ-21*

## 30 mai

Le 30 mai dernier, ce sont quatre équipes qui ont joué chacune des trois parties avec force et vitesse. C'est toujours un plaisir de jouer et de se défier entre les différentes unités. Les résultats ne sont pas importants et les rires sont contagieux!



*Capitaine Jérémie Mc Andrew, PDQ-30*



*Capitaine Maxime Ranger, section Stupéfiants sud*



*Capitaine Nicolas Vigeant, PDQ-35*



*Pierre Luc Bouchard, EMAF Sud*

## 3 juin

Le 3 juin dernier, les équipes étaient prêtes à nous donner un grand spectacle. Il y a eu de bons et de très bons jeux. Ils ont joué leurs trois parties avant de déterminer les vrais champions.



Capitaine Simon Levesque, équipe Filature SSP



Capitaine Julie Anne Marcotte, section Agressions sexuelles



Capitaine Valérie Laberge, EMAF NE



Capitaine Maxime Dion, EMAF SO

## 6 juin

Le 6 juin dernier, c'était la dernière journée de 4 belles journées de balle donnée. La température était idéale et l'atmosphère était très détendue. Malgré un arbitrage moyen, les 4 équipes en sont parvenues à s'échanger les bons et les moins bons jeux de la journée. Encore une fois, dans le plaisir et la moquerie cordiale.



*Capitaine Martin Luneau, SSP*



*Capitaine Julie Latour, Les Banners*



*Capitaine Stéphanie Morel, section Exploitation sexuelle*



*Capitaine Nicolas Garneau, section Stupéfiants est*

Notez que les deux arbitres du tournoi sont des retraités du SPVM et sont présents depuis 2013 comme bénévoles pour l'association sportive. Merci à Guy Rodrigue (ancien de la section Crimes majeurs) et François Robillard (ancien employé civil de la section Renseignements, absent sur la photo). Merci également à Steve Cliche, nouvellement élu à l'APPR et toujours disponible pour l'Association athlétique et sportive.



Finalement, la récompense revient à tous les participants de ce tournoi annuel. Grâce à vous nous avons amassé 2 009\$ remis à des œuvres de charité du grand Montréal.

Merci à tous pour votre présence et votre engagement envers votre Association Sportive.

Le tournoi sera de retour en 2025 pour une autre belle édition de balle donnée (les places sont toujours limitées à quatre équipes par jour).

#### Dates à retenir :

- > 26 mai 2025
- > 29 mai 2025
- > 2 juin 2025
- > 5 juin 2025

Pour participer à l'une des journées de tournoi de balle donnée, veuillez communiquer avec Sylvain Bois par courriel : [sylvainb@fppm.qc.ca](mailto:sylvainb@fppm.qc.ca)

## Tournoi de hockey de la sûreté du Québec

Dates à venir : du 11 au 13 avril 2025  
Endroit : Victoriaville.

Nous sommes fiers des champions défendants dans ces 2 catégories :

- > Classe Open champion 2024
- > Classe Invitation champion 2024

De plus, nous avons également la classe féminine qui, en 2024, s'est inclinée en finale. Bravo à elles pour leur cheminement!

C'est donc 4 bonnes équipes qui représenteront à nouveau l'association athlétique et sportive. Venez encourager vos équipes!



## WPFG 2025 à Birmingham, Alabama

Les inscriptions vont très bien, vous devez remplir le formulaire de participation disponible que vous avez tous reçu par courriel SPVM ainsi que par l'infolettre de la Fraternité. Sur ce lien, vous trouverez les démarches à suivre pour vous inscrire.

Nous serons une très belle délégation pour ces jeux. Nous espérons vous y voir.

Pour connaître les disciplines offertes et vous inscrire à l'une ou plusieurs disciplines, vous devez vous rendre sur la page des WPFG [www.bhm2025.com](http://www.bhm2025.com)



# Ligue de pickleball

*pour policiers et policières conjoints et conjointes*

**Inventé en 1965 aux États-Unis, le pickleball est un sport de raquette qui combine des éléments du tennis, du badminton et du ping-pong.**

Il se joue sur un terrain de dimension du badminton qui se divise en trois parties. Il se joue aussi bien en simple qu'en double. Il a gagné en popularité chez les aînés depuis environ 10 ans au Québec et il est devenu le sport avec la plus grande ascension, à 171%, et est désormais pratiqué par des gens tout âge.

C'est en 2022 que Nancy Beauchesne, une retraitée, a commencé à pratiquer ce sport et qu'elle a eu l'idée de le populariser auprès de ses confrères et consœurs. Lors de cette première année, elle a commencé à faire l'initiation aux nouveaux joueurs afin de leur transmettre les connaissances de base (position, règlements et situations de jeux) et de leur permettre de s'acclimater rapidement à ce nouveau sport.

## **Endroit et heures où nous vous accueillerons**

L'activité se déroule toujours au parc des Vignobles à Terrebonne et les parties se disputent de 13 h à 16 h.

Fin de saison : (la saison extérieure se terminera lorsque la température nous empêchera de continuer).

Durant l'été, nous avons en moyenne 20 personnes qui se présentent chaque jour, avec une pointe de 33 joueurs en une seule journée. Au total, c'est plus de 75 personnes différentes, actives, retraitées et conjointes qui sont venues passer un bon moment sportif avec nous.

## **Ligue intérieure**

Pour la saison hivernale, deux groupes de joueurs (27 joueurs au total) se sont tous engagés pour une saison intérieure de 27 semaines. Ils joueront tous les lundis et jeudis à compter du 14 octobre 2024, et ce, jusqu'au 28 avril 2025 au Complexe Multi-Sports de Laval.

Depuis ses débuts, Nancy a fait l'accueil et l'initiation à plus de 100 participants.

## **Pour toute information, veuillez communiquer avec :**

Nancy Beauchesne :  
nancy.beauchesne2677@gmail.com

ou

Sylvain  
Boissylvainb@fppm.qc.ca  
514 609-3100

Merci et bonne saison de sport à tous!



# Tournoi de soccer NAPST

## *North American Police Soccer Tournament*

Du 16 au 18 octobre dernier, notre club de soccer, 35 ans et plus a participé au Tournoi de Soccer nord-américain des Policiers à San Francisco. Avec 4 victoires en 4 matchs, ils ont eu un accès direct à la finale contre la Police de Vancouver. Après un score de 0-0 en temps régulier, notre

équipe a perdu en tir de barrage 4-2. Une défaite crève-cœur, malgré la performance exceptionnelle de Montréal qui n'a pas accordé un seul but du tournoi.

Félicitation à nos vieux, vous vous reprendrez l'an prochain.



## Tournoi de soccer de la police d'Ottawa

Les 24 et 25 octobre dernier, nos 2 clubs mixtes de soccer des policiers et policières de Montréal participaient au tournoi de soccer de la Police d'Ottawa.

Des performances exceptionnelles ont propulsé nos 2 clubs en finale du tournoi. L'équipe Montréal 1 a battu Montréal 2 en finale par le compte de 4-2. Félicitation aux 2 clubs, nous sommes très fiers de vous.



### Cinq victoires de Montréal 1

**Gardien:** Mathieu Pinheiro-Borges PDQ-30

**Défenseurs:** Jérémy Beaulieu-Gervais PDQ-42, Maxim Baril PDQ-38, Gabrielle Valin PDQ-22, Elizabeth Poulin PDQ-31

**Milieux:** Yusuf Karasayili PDQ-20, Philippe Bernard-Thomassin SURV-PHY

**Ailiers:** Aymeric Keller PDQ-38, Clément Wolfe PDQ-23, Kassem Chehab PDQ-31, Marianne Desmarchais PDQ-22, Raphaëlle Cotte PDQ-31

**Attaquants:** Alex Martinez PDQ-20, Eliot Caron-Lebel PDQ-31



### Quatre victoires de Montréal 2

Victor Quiroz DPS, Robert Spilioe PDQ-26, Sylvain D'amour (Bromont), Megann Ricard PDQ-21, Laury-Ann Hains PDQ-8, Catherine Lemieux (SQ), Vanessa Wilson PDQ-8, Alex Mélançon (SIM), Fabian Ibarra-Navarrete NAUTIQUE, Maxime Rioux PDQ-20, Mehdi K. CO EST, Sam Therrien (Laval), Frédéric Gagnon (SQ)

**Félicitation à tous et continuer à nous émerveiller dans vos sports respectifs.**

# Tournoi de hockeyfrat 2024

Du 24 au 27 octobre derniers, avait lieu, à l'aréna Saint-Michel de Montréal, le tournoi de l'Association sportive et athlétique HOCKEYFRAT 2024.

J'aimerais remercier personnellement tous les capitaines pour leur implication dans leur équipe respective.

Cette année, ce sont 14 équipes qui se sont inscrites au tournoi. Elles étaient réparties dans trois classes différentes : Classe B, Classe C et Classe Montréal.

## Classe B 4 équipes



PDQ-20



PDQ-21



S.I.S. SUD-OUEST



C.O. OUEST

**Classe C** 5 équipes



ACCÈS ET PRODUITS



ENQUÊTE NORD



PDQ-39



GTI



ANTIGANG

## Classe Montréal 4 équipes



S.S.P.



C.O. SUD



PDQ-30



C.O. EST



PDQ-26

Le Tournoi s'est déroulé sur 4 jours, soit du jeudi 24 octobre au dimanche 27 octobre pour un total de 31 parties. Le dimanche fut consacré aux 2 demi-finales et aux 3 finales des classes B, C et Montréal.

La finale de la **classe B** opposait les équipes PDQ-21 et PDQ-20. Toutes nos félicitations à l'équipe PDQ-20 qui est sortie vainqueur de la fusillade.



La finale de la **classe C** opposait les équipes PDQ-39 et GT1. Toutes nos félicitations à l'équipe GT1 qui est sorti vainqueur de la fusillade.



La finale de la **classe Montréal** opposait les équipes SSP et PDQ-26. Toutes nos félicitations à l'équipe PDQ-26.

Je profite de l'occasion pour remercier nos fiers partenaires, la *Fraternité des policiers et policières de Montréal*, dont le vice-président M. Laurent Lisio plus précisément, et également M. Marc Bédard, le directeur général de la *Caisse Desjardins des policiers et policières* pour leur soutien et leur aide durant la préparation de l'événement.

Merci également à M. Patrick Lemoine, directeur adjoint aux Relations de travail de la FPPM pour la remise des bannières.

De plus, je souhaite remercier particulièrement ces bénévoles : Guy Rodrigue, Alain Bernier, Pierre Proulx, Steve Cliche, Sylvain Norton et Marie-Josée St-Amour.

Sans cette précieuse aide, ce genre d'événement ne serait pas possible!

Encore une fois cette année, l'événement fut un franc succès. Merci à tous pour votre participation et à l'année prochaine.

# Notre présence aux funérailles

Plusieurs d'entre vous ont constaté notre présence aux funérailles de policiers ou policières de Montréal. Effectivement, c'est un service gratuit qui vous est offert par les associations policières, principalement la Fraternité. C'est d'ailleurs la raison principale de la création de la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal en 1956. Quand je parle de funérailles, je ne veux pas dire les funérailles civiques. Pour ces dernières, c'est un automatisme, nous sommes présents. Vous avez pu constater notre présence aux funérailles civiques de la Sergente Maureen Brau en mars 2023 au Cap-de-la-Madeleine. Les autres corps de police se font un devoir de nous appeler, car nous sommes uniques ; tous des policiers actifs ou retraités du même corps de police. Ce qu'il faut savoir, c'est comment ça fonctionne quand un policier ou une policière, retraité ou actif, décède.

En réalité, c'est assez simple. Vous m'appellez ou m'envoyez un courriel afin de déterminer si c'est possible pour la Symphonie vocale de se déplacer. C'est toujours selon notre disponibilité (endroit-distance, date et heure). Il n'y a qu'une Symphonie vocale donc, si elle est occupée à un endroit, c'est regrettable. Lorsque les premiers contacts sont faits, on vous envoie une liste d'une vingtaine de pièces qu'on chante aux funérailles,

soit au salon pour une prière liturgique ou une messe complète, si nous allons à l'église. Vous devez choisir quelques chansons que vous souhaitez entendre lors de la cérémonie. Tout ce service est offert gratuitement par la Symphonie. N'hésitez pas à communiquer avec nous si nécessaire. Vous avez mes coordonnées au bas de cet article ou via la Fraternité.

### La relève est nécessaire

Ce groupe, cette belle famille qu'est la Symphonie vocale, représente une fierté, non seulement pour la Fraternité, mais pour toutes les associations policières à Montréal et au Québec. Nous sommes le seul groupe syndiqué, tous du même corps de police, actifs ou retraités, à œuvrer et à offrir nos services, en Amérique du Nord. Mais tout ça demande du monde, des gens qui croient au bonheur et aux joies qu'on procure, une relève. Pourquoi ne pas venir assister à une pratique, juste pour voir et attendre ce qu'on fait ? Vous allez rester surpris de constater que nous sommes des gens ordinaires, qui chantent parce qu'ils aiment ça et qui ne sont pas diplômés en musique. C'est un peu l'avantage d'une chorale. Si tu n'es pas certain d'une note, tu écoutes ton voisin et tu embarques. Il n'y a rien d'obligatoire quant aux présences. Une pratique par semaine



Yvan Côté, président

(lundi à la Fraternité). Tu reçois une liste des dates de pratiques et de concerts. C'est toi qui décides si tu peux être présent ou pas. Tu n'as pas à te rapporter à personne. Aucun frais à payer, bien habillé par nos associations, bon équipement, excellents directeur musical et accompagnatrice, bel endroit pour pratiquer, il ne manque que toi.

En septembre cette année, nous avons la chance de compter dans nos rangs deux nouvelles recrues féminines, la mère et la fille (une première pour nous), soit Martine Millette et sa fille Justine Couture.

Nous entamons notre 69<sup>e</sup> saison d'existence, de représentativité et de bonheur. Vous ne pouvez pas imaginer la joie et la béatitude que nous ressentons lors de nos sorties en concerts, en funérailles ou autres. À cet effet, nous avons eu l'honneur d'être invités à célébrer le mariage d'une des filles de Michel Huguenin. Ce fut une réussite et un beau souvenir pour tous.

Cette saison, mis à part les résidences privées que nous visitons, il y a quatre endroits ouverts au public où vous pourrez nous entendre, soit l'église Saint-Esprit-de-Rosemont (20 octobre), l'église patri-moine de Mont-Saint-Hilaire (10 novembre), l'église Sainte-Bernadette de Rosemont (8 décembre) et l'église de Sainte-Maria-Goretti de Pointe-aux-Trembles (24 novembre). Vous êtes tous les bienvenus.

## Activités réussies

Grâce à votre participation légendaire, la Journée de golf de la Symphonie vocale a été une réussite encore cette année. Le jeudi 30 mai 2024 au Club de golf L'Épiphanie, 144 joueurs ont pris part à cette journée sous forme Vegas et 172 soupers ont été servis. Toutes nos associations policières étaient représentées, y compris l'APOD. Plusieurs cadeaux ont été tirés et le comité de golf a remis la somme de 3500 \$ à la Symphonie vocale, en fin de journée. Merci beaucoup à tous les participants! Nous espérons vous revoir le 29 mai 2025, au même endroit.

Comme vous le savez, la grande générosité de nos associations policières nous permet, chaque année, d'offrir un week-end aux choristes en reconnaissance du bénévolat réalisé dans la saison. Cette année n'a pas fait exception et le Séjour Reconnaissance 2024 s'est tenu les 26, 27 et 28 juin au Manoir Saint-Sauveur. Encore une fois, les dignitaires de nos associations policières nous ont fait l'honneur de se joindre à nous.

## Que la saison commence

Notre saison a débuté le 5 septembre dernier. Malgré l'arrivée de nouveaux choristes, je dois souligner le départ de Guy Aubin et Yves Dupéré pour des raisons de santé. Merci beaucoup à ces deux valeureux choristes qui cumulaient respectivement 50 ans et 23 ans de bénévolat parmi nous.

Nous avons encore un calendrier chargé pour cet automne. Nos concerts extérieurs vont débiter le 1<sup>er</sup> octobre avec la Journée des

## Symphonie vocale

âinés à Ville Mont-Royal. Par la suite, nous allons visiter 7 résidences (RPA) et 4 églises sans oublier la Messe du Souvenir le 11 novembre. Tout ça va nous mener fin décembre avec le souper des Fêtes de la Symphonie vocale.

Vous pourrez être informés de la situation en consultant le site Facebook de la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal. Venez assister à une pratique du lundi soir à 19h00 à la Fraternité.

Vous pourrez prendre connaissance de notre répertoire et constater que nous avons beaucoup de plaisir ensemble. On tient ça simple! Actifs ou retraités, hommes ou femmes, la porte est ouverte toute grande et nul besoin d'être diplômé en chant, en musique ou autre, juste le goût de chanter. Si vous désirez des informations, appelez-moi: Yvan Côté, 514 258-0475.

Yvan Côté, Président



**Vous avez le cœur à chanter?**  
**Joignez-vous à nous!**

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter!

**Yvan Côté**  
Président  
514 258-0475

**Martin Lemieux**  
VP Secrétaire  
514 608-8156

symphonie@fppm.qc.ca

**SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK**

Notre mission première est d'avoir du plaisir et de faire plaisir par le chant !



**F** Fraternité des policiers et policières de Montréal



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

## Saviez-vous que...

### LA CRÉATION DE CORPS POLICIERS EN NOUVELLE-FRANCE

**EN 1663** à Ville-Marie (maintenant connue sous le nom de Montréal), on forme un corps de milice de 20 escouades de sept membres sous l'autorité d'un caporal. Le corps de milice est par ailleurs placé sous les ordres de cinq notables de la ville, qui remplissent aussi les fonctions de juges de paix. On construit aussi de petits abris à différents endroits où l'on fait la garde jour et nuit.

La Nouvelle-France est divisée en trois districts : Québec, Montréal et Trois-Rivières. La justice royale remplace la sénéchaussée. Dans chaque district, un juge, nommé par le roi Louis XIV, avait pour mission de trancher sur toute matière civile ou criminelle.



**EN 1663-1760**, dans les premiers temps de Ville-Marie, il était d'usage de choisir deux citoyens ou plus par quartier afin qu'ils agissent comme constables. La police d'alors, sous le régime royal de France, était nommée par le gouverneur général ou son substitut; elle relevait donc de l'autorité souveraine. Le pouvoir du gouverneur de la ville de former une telle police lui était conféré par le souverain lui-même qui agissait par l'intermédiaire du gouverneur de la ville.

**EN 1667**, le gouverneur de Maison-neuve organise un véritable corps de police sous la direction de cinq citoyens importants qui agissent en même temps comme juges de paix. Ces cinq personnages notables ont alors le pouvoir de juger et de régler tous les litiges concernant la police.

### LA VENUE DE CORPS POLICIERS SOUS LE RÉGIME BRITANNIQUE

**EN 1760**, l'avènement de la conquête anglaise, sous le roi de l'Empire britannique George III, ne modifie pas au début le système déjà bien établi des gardes de nuit et des juges de paix. Le traité de Paris de 1763 rétablit la justice criminelle sur le modèle britannique. Les catholiques canadiens se trouvent exclus de toute charge officielle. L'Acte de Québec, adopté par le Parlement britannique en 1774, permet aux Canadiens de conserver les lois civiles françaises. Par contre, les lois criminelles appliquées depuis la conquête restent en vigueur. En 1787, une loi autorise la nomination d'officiers de la paix obligés de servir pendant une année sous peine d'une amende.



## Société du musée de la police

Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

**EN 1812**, les juges de paix autorisent la création d'un corps de police dont les tâches principales sont de patrouiller dans la ville et les faubourgs pendant la nuit et d'assister les troupes lors d'événements exceptionnels. Ce corps doit être composé d'un capitaine, de deux subalternes, de quatre sergents et de 36 miliciens. Ne contenant aucune information sur le budget de ce corps de milice, les procès-verbaux suggèrent que celui-ci aurait pu être composé de volontaires ou d'anciens militaires.

### LE SYSTÈME DE GUET

**EN 1818**, les juges de paix mettent sur pied le système du guet dont la mission est d'assurer la surveillance pendant la nuit, d'allumer et de nettoyer les lampes. Selon les faubourgs, certains hommes ne reçoivent aucune rémunération.



**EN 1820**, une mauvaise administration du budget consacré au guet entraîne la réduction des dépenses, des effectifs et des salaires. L'éclairage des rues est discontinué et les lampes, enlevées. Le guet est alors démembré et reconstitué en 1821. L'existence et la qualité de ces corps policiers demeurent fortement conditionnées par les sommes d'argent disponibles aux fins de la police.

**À LA FIN DE JANVIER 1823**, le Comité de police tient une enquête sur certaines accusations portées contre des officiers et des hommes du guet. Certains sont remerciés de leurs services et l'on revoit les normes d'admissibilité, soit : avoir de bonnes mœurs, être robuste, en bonne santé et avoir de bonnes recommandations.

\* Il est aussi souhaitable que les postulants comprennent les deux langues.

**EN 1836**, la Charte de la ville n'étant pas renouvelée, Montréal revient au système de juges de paix.

Les troubles font perdre à la ville le droit de se gouverner. Les dirigeants provinciaux redonnent alors le pouvoir aux juges de paix qui administraient la ville antérieurement. Ce faisant, le service de guet est aussi dissous puisqu'il ne détient plus aucune autorité légale.

Toutefois, grâce à des souscriptions de citoyens inquiets pour leur sécurité, on remet alors sur pieds le guet constitué de 20 à 24 hommes.

Mais n'ayant plus aucune autorité légale pour appréhender les malfaiteurs et avec l'agitation de 1837-38, le guet est définitivement démembré en décembre 1837.

### ENQUÊTE ET RECOMMANDATIONS DE LORD DURHAM SUR L'ABSENCE DE STRUCTURES POLICIÈRES



**APRÈS LES AGITATIONS DE 1837-38**, on délègue Lord Durham pour faire enquête sur la situation qui prévaut dans la colonie canadienne. Constatant l'absence de structures policières organisées, il prend des mesures législatives à cet effet.

En 1839, il ordonne qu'une force policière soit constituée à Québec et dotera Montréal de 100 policiers pour le maintien de la paix, la prévention des vols et autres crimes. Il s'agit d'un système de police gouvernemental.



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

Or, Montréal n'aime pas avoir sur son territoire un corps policier gouvernemental qui n'a pas à répondre au conseil municipal pour ses actions.

*Lord Durham, de son vrai nom John George Lampton (1792-1840), gouverneur général de l'Amérique britannique du Nord en 1838.*

## LA CRÉATION DU SERVICE DE POLICE DE MONTRÉAL

**C'EST EN 1843** que le gouverneur reconnaît la légifération de la Corporation de la ville de Montréal et ordonne le démembrement de son corps de police gouvernemental.



Le corps policier municipal existe donc depuis 1843. C'est en effet les 13, 14 et 15 mars 1843 que le conseil municipal, sous la présidence du troisième maire de Montréal, M. Joseph Bourret, adopte en première, deuxième et troisième lectures un règlement instituant dans la Cité de Montréal un corps

policier qui ne relèvera que de la municipalité et nomme Alexandre Comeau comme son chef.

À partir de 1843, le Conseil de ville supervise son corps policier par l'entremise dudit comité de police.

## LA CRÉATION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

Le gouvernement du Québec, sous l'autorité du premier ministre Jean-Jacques Bertrand, adopte, en 1969, la loi créant la Communauté urbaine de Montréal qui regroupe 29 municipalités. Cette loi prévoit l'établissement d'un Conseil de sécurité publique.

**EN 1970**, le maire de Montréal est Jean Drapeau et le premier président de la Communauté urbaine de Montréal est Lucien Saulnier.



Le rapport du Conseil de sécurité publique est présenté sur le rendement des corps policiers de l'île; ses trois principales constatations sont les suivantes:

> inégalité des citoyens de la Communauté en matière de sécurité publique;

> duplications et utilisations coûteuses du personnel et de l'équipement de sécurité;

> rendement relativement peu élevé sur le plan de la prévention et de la répression du crime.

*Le corps policier de Montréal était reconnu comme le 6<sup>e</sup> corps en importance en Amérique du Nord et ses policiers étaient les mieux formés au Québec.*

**EN 1971**, le règlement 26 prévoyant l'intégration des corps de police est adopté. La police de la Communauté urbaine de Montréal sera la nouvelle réalité.

**LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 1972** a lieu l'intégration des 25 forces policières œuvrant sur l'île de Montréal et la création du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. Son premier chef intérimaire est M. Maurice St-Pierre, chef de la Sûreté du Québec et ancien membre de l'état-major de la police de Montréal. Le poste est par la suite pourvu par M. René Daigneault (1972-77).

**LE 23 NOVEMBRE 1964**, sous la gouverne du directeur Adrien Robert (1961-65), le Service émet la Directive Générale 64-GP-5 dont le titre est Observation ou interrogatoire - F-338 et dont le but est de préciser son usage, d'établir la procédure quant à sa rédaction et d'en régir la distribution et conservation.

## Société du musée de la police

Ce formulaire devra être utilisé dans les cas suivants :

- > lorsque des criminels connus sont observés dans un endroit public ou sur la rue, qu'ils soient enquêtés ou non ;
- > lorsque les véhicules appartenant à des criminels connus sont observés, stationnés ou en mouvement, qu'ils soient enquêtés ou pas ;
- > lorsque des individus, à pied ou en voiture, agissent ou se comportent d'une manière suspecte et sont enquêtés.

*Par contre, ce formulaire ne doit pas être rédigé s'il y a une arrestation ou toute autre action policière nécessitant un rapport détaillé.*

Son utilisation permettra de faire connaître le domicile, les endroits fréquentés, les déplacements, les associés ou complices des criminels connus et aussi d'identifier les personnes suspectes ainsi que leur véhicule et d'établir leur présence à un endroit et une heure précise.

Le policier devra la rédiger immédiatement et sur les lieux de la constatation, de façon discrète, et se contenter de répondre à la personne interrogée qu'il prend des notes.

Ces renseignements étaient accessibles via le Centre d'information (mieux connu sous l'appellation *Centrale d'information policière*) à tous les policiers et spécialement aux enquêteurs qui devaient indiquer sur tous leurs rapports

d'enquêtes si une vérification avait été faite au Centre d'information quant aux indices que pourraient leur fournir les F-338.



**LE 25 AVRIL 1966**, sous la gouverne du directeur Jean-Paul Gilbert (1965-70), le Service émet la directive générale 66-GO-11 dont le sujet est la division des enquêtes centralisées, laquelle regroupe alors :

**La section des enquêtes criminelles** dont la fonction est de faire

enquête sur tous les cas d'homicides, de vols à main armée et d'effractions dans les banques. Elle doit aussi prendre en charge l'enquête dans certaines affaires graves selon ce qu'il en aurait été décidé par le responsable de cette division, soit un assistant inspecteur chef.

**La section des autos volées** dont la fonction est d'enquêter sur toute plainte de vol de véhicules moteurs qui n'a pas été solutionnée par le personnel enquêteur des districts dans une période de cinq jours et/ou dans tous les cas de vols de véhicules moteurs pouvant être l'œuvre d'une bande de criminels organisée ou pouvant mener à un réseau. Enquêter et recommander l'émission de permis pour vendeurs d'autos ou de pièces d'autos usagées. Visiter les terrains d'autos usagées et les marchands de pièces d'occasion.

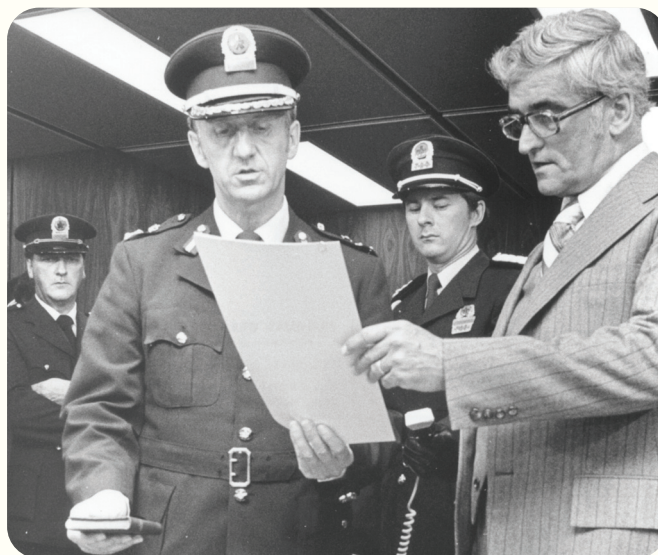


**La section des fraudes** dont la fonction est d'enquêter sur toute plainte où des personnes sont victimes de fraudes. Dans les cas de fausse monnaie, collaborer avec les autres sections du Service ainsi que les autres corps de police à la solution de problèmes communs.

**La section des disparitions** a pour tâche de participer, lorsque demandé, aux recherches en vue de retrouver une personne disparue. Poursuivre l'enquête entreprise par le personnel du district dans tous les cas de disparition remontant à plus de 48 heures. Vérifier l'identité des personnes inconnues amenées inconscientes dans un hôpital ou à la morgue. Décider de la publicité à faire autour des disparitions. Collaborer avec les corps policiers étrangers à la résolution de problèmes communs.

**La section de bric-à-brac** a comme mission d'exercer un contrôle sur les endroits où les objets de seconde main peuvent être vendus, achetés, échangés ou laissés pour gage. Son personnel doit visiter régulièrement les regrattiers, brocanteurs, prêteurs sur gages, marchands de rebuts, de ferraille et autres. Vérifier les livres, les transactions et la marchandise conformément aux lois et règlements régissant ce genre de commerce.

*Toutes ses sections doivent aussi collaborer et travailler de concert avec le personnel de district ainsi qu'avec la section de l'Aide à la jeunesse.*



#### CLIN D'ŒIL DU SPCUM 1979

- > Premier ministre du Québec, M. René Lévesque (1976-85)
- > Maire de Montréal, M<sup>e</sup> Jean Drapeau (1960-86)
- > Président de la CUM, M. Lawrence Hannigan (1978-85)
- > Directeur du SPCUM, M. Henri-Paul Vignola (1977-81)
- > Population de l'île de Montréal: 1 847 000
- > Moyenne d'âge de l'effectif policier: 38,68 ans
- > Moyenne d'âge en expérience du Service: 16,54 ans

Par comparaison, il est intéressant de noter qu'en 1978, l'effectif policier était de 4 940 et en 1977, de 5 084.

#### Effectif policier en 1979 4 859

Directeur	1
Officiers de direction	51
Capitaines	38
Capitaines-détectives	25
Lieutenants	169
Lieutenants-détectives	69
Sergents	450
Sergents-détectives	611
Constables ou agents (dont 15 policières)	3 445

#### Personnel civil 1 343

Cadres	41
Cols blancs	647
Cols bleus	77
Préposés aux traverses d'écoliers	578

#### Grand total des employés du SPCUM 6 202

## Société du musée de la police

### Sommaire de la criminalité en 1979

Homicides	74
Tentatives de meurtre	105
Infractions sexuelles	1 310 (dont 269 viols)
Voies de fait	6 416 (dont 320 sur des officiers de police)
Vols qualifiés	7 066 (incluant 3 888 armes à feu ; 945 autres armes offensives)
Introductions par effraction	35 671 (23 633 dans les résidences ; 8 467 dans les commerces)
Vols de véhicules à moteur	13 248 (10 383 autos ; 1 685 camions ; 1 097 motos)
Fraudes	5 619 (4 148 chèques ; 525 cartes de crédit ; 946 autres)
Armes offensives	461 (7 explosifs ; 112 armes prohibées ; 51 armes à autorisations restreintes)
Prostitution	66 (50 maisons de jeu ; 1 proxénétisme)
Jeux et paris	180 (118 maisons de jeu ; 7 maisons paris)
Vols de + 200 \$	18 704 (10 729 dans V.A. ; 998 bicyclettes ; 305 à l'étalage)

### Statistiques de 1979 pour la circulation

Accidents mortels	154
Accidents avec blessés	9 408
Autres accidents	54 933

Il est important de souligner **qu'il y a 45 ans**, les premières policières embauchées par le Service de police de la CUM joignaient ses rangs.

**IL Y A 45 ANS ÉGALEMENT**, les hélicoptères du Service de police de Montréal, Victor-50 et Victor-51, quittaient les ondes définitivement.



**EN 1994**, dans la revue L'Heure juste datée du 30 novembre, on informait le personnel que chacun des 23 districts serait doté d'un téléphone cellulaire supplémentaire et que cette décision faisait suite à une recommandation du rapport Malouf sur les équipements de communications du SPCUM. Les 23 appareils qui s'ajoutaient aux 67 autres déjà en circulation seraient utilisés lors de certaines urgences, lors de services d'ordre ou encore afin de permettre aux superviseurs et chargés de relève de communiquer avec des citoyens.

**DANS LA REVUE L'HEURE JUSTE DATÉE LE 21 DÉCEMBRE 1994**, on rendait compte des résultats de l'opération « Je rends les armes » qui s'était déroulée sur le territoire entre les 4 et 10 décembre 1994. Ce sont donc 518 armes de tous genres qui ont été recueillies en ne demandant pas leur provenance et autres détails aux personnes qui voulaient s'en défaire. Dont :

- > 321 armes de chasse,
- > 153 armes de poing,
- > six armes de type militaire,
- > six armes prohibées (tronçonnées),



- > 11 000 cartouches,
- > 21 chargeurs,
- > 12 baïonnettes,
- > trois garcettes,
- > une hachette,
- > une épée,
- > une lance!
- > six armes de poing à air comprimé,
- > quelques armes blanches,
- > un obus de 75mm!!

## Nouvelles du Musée

Si vous désirez nous rendre visite ou avez des items (pièces d'unités, insignes ou autres) ou des documents à nous remettre pour la postérité, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 514 280-2043 ou encore par courriel à l'adresse [musee.police@spvm.qc.ca](mailto:musee.police@spvm.qc.ca)

Nous nous ferons un plaisir d'entrer en contact avec vous!

Nous aimerions remercier tous nos partenaires pour leur soutien sans faille au cours des années :

- > L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal.
- > La Caisse Desjardins des policiers et policières
- > La Fraternité des policiers et policières de Montréal
- > Le Service de police de la Ville de Montréal

Ainsi que :

- > L'Association des policiers et policières retraités de Montréal
- > L'Association professionnelle des officiers de direction du SPVM.

On termine ce chapitre en vous souhaitant à tous et à toutes, actifs ou retraités, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur ainsi qu'à vos vôtres, non seulement pour la période des Fêtes, mais tout au long de l'année 2025.

Et comme les officiers nous disaient alors, après le rassemblement, « Et soyez prudents dehors! ».

## 10 - 08

Sources :

*Jose Rico, Développement, rôle, fonctions et efficacité de la police au Canada*

*Claude Crevier, La police de Montréal sous le régime français (vol.10 no 4 mai 1965, p.57)*

*Jean Turmel, 1796 - 1909 p. 7*

*Marcel Sarrazin, Le rôle, les fonctions et l'efficacité de la police*

## CONCEPTION ET TEXTE :

**Jean-Marc De Nobile**

Responsable des communications  
Musée de la police de Montréal.

Avec la précieuse collaboration de :

**Louise Côté**, conservatrice

Musée de la police de Montréal.

## « Pour vous, qui suis-je ? »

Depuis que j'ai été invité à devenir aumônier pour la FPPM et le SPVM en juin 2018, j'ai pu me familiariser petit à petit avec les réalités qui sont liées au travail et à la vocation policière. Avant même mon entrée officielle en fonction, comme n'importe quel citoyen bien ordinaire, j'avais une vague idée de ce à quoi pouvait ressembler une journée durant laquelle les hommes et les femmes qui composent les effectifs du corps policier étaient appelés à servir la population. J'étais bien loin de me douter que lorsque je prendrais contact avec les réalités humaines auxquelles ils sont confrontés tous les jours, que cet exercice me sortirait des préjugés et des stéréotypes qui sont très souvent associés aux personnes qui exercent ce métier.

En prenant soin d'écouter et d'entendre ce que ces personnes m'ont confié de leur vécu, je peux maintenant poser un regard plus lucide et avisé sur ces mêmes personnes, en me laissant toucher par les confidences et les propos que certaines d'entre elles sont venues déposer dans mon cœur. Ces mots et paroles prononcées descendaient en moi, pour venir toucher cet espace dans lequel des émotions et des sentiments viennent susciter des élans de compassion et d'entraide. De leur stature

physique, parfois imposante, peuvent émerger des sentiments de faiblesse et d'impuissance envers un confrère ou une consœur vivant un drame ou une épreuve, parfois sur les lieux mêmes de l'intervention où ils ont été appelés. Je prends chaque jour conscience de cette humanité fragile et vulnérable dont je fais partie, tout comme ces personnes présentes en ce lieu, pour exprimer ce que l'âme humaine et le cœur portent toujours, et ce qu'ils cherchent parfois difficilement à exprimer.

Être policier ou policière, c'est aussi à apprendre à connaître et à reconnaître les limites de chaque personne. Si l'on peut « jouer à la police » lorsque l'on a 7-8 ans, en laissant aller son monde imaginaire, souhaiter se consacrer à servir des personnes de tout âge, du bébé à la personne vénérable de 99 ans, nécessite chaque jour d'être en relation avec une humanité blessée, criant parfois de douleurs et pouvant aller à sa propre destruction. Ce n'est pas pour rien que Jésus va poser cette question à ses plus proches confidents et amis, à ceux et celles qui marchent avec lui, partageant jour et nuit, tout comme les policiers et policières, cette existence humaine dans laquelle nous sommes appelés à prendre place.



Bernard Vadnais, conseiller moral, FPPM

Ceux qui deviendront les Apôtres et des disciples du Christ sont-ils capables de reconnaître qu'au-delà de ce caractère foncièrement humain émerge de cet homme, une manière d'ÊTRE qui suscite des interrogations ? Apprendre à connaître sa véritable identité est un défi certes exigeant et combien déconcertant. Trop souvent, chacun d'entre nous limitons notre regard à ce que nous voyons, sans prendre le temps d'écouter et surtout, d'entendre ce que viennent susciter en soi des propos et confidences d'un confrère ou d'une consœur. D'ailleurs, à cette question qui est le titre de cette chronique, que répondez-vous ?

Si je parle de moi, Bernard Vadnais, je suis beaucoup plus qu'un aumônier. Car, lorsque Jésus pose cette question, il englobe TOUTE sa personne. Je ne me restreins pas à ce que je connais de moi ou à la perception, à l'image dans laquelle les gens veulent me situer. Le titre officiel attribué par l'organisation du SPVM, que l'on soit policier, policière, agent(e) à la circulation, capitaine, lieutenant, à la direction ou à un service ou bureau d'enquête, peu importe ce titre, chacun d'entre nous est beaucoup plus que cela. Et c'est pourquoi, si je ne suis pas en mesure de donner une réponse claire et sans équivoque à cette question, à chaque personne qui prendra le temps de lire cette chronique, je l'invite à poser un regard NOUVEAU sur soi. Trop souvent, il faut vivre une épreuve, un échec, être confronté à une maladie quelconque, pour apprendre à écouter et entendre ce qui se vit à l'INTÉRIEUR de soi. Et Dieu sait trop bien, comment par cette tête de...

celle qui se situe tout au sommet de la personne humaine, il est si facile de fuir, de compenser, de nier certaines réalités humaines qui me font mal. De faire comme si rien de ce qui implique directement cette relation avec soi, par mon âme et mon cœur, ne pouvait m'apprendre à devenir porteur et porteuse de lumière, dans une humanité dont je vois les visages si dévastés, chaque fois que je réponds à un appel comme PR.

C'est la décision, empreinte de courage et dans une volonté de changer ce regard sur soi, que des policiers et policières ont prise. Depuis qu'ils ou elles ont entrepris la démarche des Exercices de saint Ignace de Loyola, ce sont des personnes vraiment transformées. C'est ce bonheur et ce privilège d'accompagner et de marcher à leurs côtés qu'il m'est donné de vivre, grâce à ce cadeau que ces personnes ont choisi de s'offrir. Je souhaite qu'en lien avec tout le soutien qu'offre la Ligne Bleue, le programme d'aide aux employés (PAE), à la lecture de cette chronique, certains membres de la FPPM puissent prendre le temps de s'arrêter et de réfléchir à la possibilité de venir à la rencontre de la personne **si unique qu'elle est**. Ainsi, ce sera le plus cadeau de toute leur vie qu'ils s'offriront. Celui de marcher avec leur véritable identité. De se connaître, en âme et conscience, d'abord comme des humains parfois faibles et vulnérables, et surtout, plus conscient des forces qui les habitent. De savoir qu'en apprenant à unir toutes les dimensions qui composent un être humain, ils peuvent témoigner de ce qu'ils ont besoin de marcher, d'épauler et d'être épaulé, de chercher à faire toute la lumière sur ce qui

## De vive mémoire

les relie à cette humanité. C'est dans celle-ci qu'ils ont à prendre conscience qu'ils sont beaucoup plus que des policiers ou des policières.

Ce souhait, je le réitère encore, en terminant cette chronique, est le suivant : que certains d'entre vous preniez le temps de vous arrêter pour découvrir et connaître la réelle valeur de votre personne. Que cela n'a rien à voir avec vos biens matériels, vos possessions, votre manière d'être tellement centré sur son ego, oubliant que vous faites partie d'une seule et même famille, qui a pour nom HUMANITÉ. Et Dieu sait combien d'entre vous continuent de souffrir, dans leur corps, leur âme, et surtout dans leur cœur... Devant les défis que sont ceux de la société dans laquelle nous vivons, le plus grand et le plus exigeant restera toujours celui d'apprendre à se connaître en vérité. **D'écouter ce DÉSIR d'être vrai, authentique et fidèle** à ce que Dieu cherche constamment à me révéler : que je suis un ÊTRE humain, Unique, portant un véritable trésor !!

*Avis : cette chronique n'engage que son auteur*



**Beauregard, Sylvio**  
Sergent-détective  
Embauché le 3 septembre 1954  
Retraité le 19 mai 1985  
Décédé le 5 août 2024  
à l'âge de 95 ans



**Couillard, Hubert**  
Agent  
Embauché le 13 mai 1968  
Retraité le 14 mars 1996  
Décédé le 18 juin 2024  
à l'âge de 75 ans



**Boisjoly, Pierre**  
Agent  
Embauché le 3 septembre 1954  
Retraité le 3 février 1985  
Décédé le 13 août 2024  
à l'âge de 91 ans



**Cyr, Sylvio**  
Agent  
Embauché le 11 décembre 1961  
Retraité le 18 juin 1994  
Décédé le 10 août 2024  
à l'âge de 82 ans



**Charbonneau, Guy**  
Agent  
Embauché le 17 février 1969  
Retraité le 3 juin 1999  
Décédé le 4 octobre 2024  
à l'âge de 82 ans



**D'Arcy, Mario**  
Officier de direction  
Embauché le 24 mai 1971  
Retraité le 6 janvier 2004  
Décédé le 10 octobre 2024  
à l'âge de 78 ans



**Charest, Wilfrid**  
Agent  
Embauché le 10 janvier 1955  
Retraité le 20 février 1985  
Décédé le 23 septembre 2024  
à l'âge de 91 ans



**Éthier, Jean**  
Agent  
Embauché le 23 décembre 1963  
Retraité le 2 mars 1994  
Décédé le 24 juin 2024  
à l'âge de 83 ans



**Contant, Claude**  
Agent  
Embauché le 17 décembre 1958  
Retraité le 24 janvier 1990  
Décédé le 22 septembre 2024  
à l'âge de 94 ans



**Faille, André**  
Agent  
Embauché le 19 février 1968  
Retraité le 3 décembre 1997  
Décédé le 1 juillet 2024  
à l'âge de 75 ans



**Gagnon, Gilbert**  
Sergent-détective  
Embauché le 13 mai 1957  
Retraité le 14 mai 1987  
Décédé le 17 juillet 2024  
à l'âge de 92 ans



**Lachambre, Jean-Guy**  
Agent  
Embauché le 15 novembre 1971  
Retraité le 4 décembre 1999  
Décédé le 4 septembre 2024  
à l'âge de 79 ans



**Leblanc, André**  
Agent  
Embauché le 11 décembre 1961  
Retraité le 2 juillet 1989  
Décédé le 4 juin 2024  
à l'âge de 85 ans



**Lussier, Jean-Guy**  
Agent  
Embauché le 19 novembre 1956  
Retraité le 20 septembre 1983  
Décédé le 24 septembre 2024  
à l'âge de 87 ans



**Gauthier, Jean-Pierre**  
Agent  
Embauché le 12 mai 1969  
Retraité le 9 juin 1999  
Décédé le 31 mars 2024  
à l'âge de 76 ans



**Lacombe, Jacques**  
Sergent-détective  
Embauché le 27 décembre 1966  
Retraité le 13 février 1998  
Décédé le 29 septembre 2024  
à l'âge de 83 ans



**Leblanc, Michel**  
Lieutenant  
Embauché le 15 avril 1963  
Retraité le 5 janvier 1991  
Décédé le 6 juin 2024  
à l'âge de 80 ans



**Martel, Jacques**  
Agent  
Embauché le 28 juillet 1969  
Retraité le 14 mai 1999  
Décédé le 7 septembre 2024  
à l'âge de 79 ans



**Gauthier, René**  
Sergent superviseur  
Embauché le 24 mai 1971  
Retraité le 5 avril 2000  
Décédé le 1 août 2024  
à l'âge de 77 ans



**Lalonde, Guy**  
Sergent-détective  
Embauché le 22 juillet 1957  
Retraité le 8 juillet 1988  
Décédé le 16 septembre 2024  
à l'âge de 92 ans



**Leduc, Robert**  
Agent  
Embauché le 29 juin 1964  
Retraité le 19 mars 1998  
Décédé le 12 août 2024  
à l'âge de 80 ans



**Mathe, Pierre**  
Agent  
Embauché le 20 mars 1961  
Retraité le 28 mars 1986  
Décédé le 12 août 2024  
à l'âge de 85 ans



**Goyette, Henri**  
Agent  
Embauché le 14 avril 1969  
Retraité le 17 juin 1997  
Décédé le 4 août 2024  
à l'âge de 76 ans



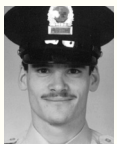
**Laviolette, Michel**  
Agent  
Embauché le 14 décembre 1964  
Retraité le 23 décembre 1994  
Décédé le 11 septembre 2024  
à l'âge de 81 ans



**Liboiron, Jacques**  
Agent  
Embauché le 10 janvier 1955  
Retraité le 10 mars 1984  
Décédé le 8 juillet 2024  
à l'âge de 89 ans



**Mathieu, Yvon**  
Agent  
Embauché le 24 octobre 1968  
Retraité le 10 décembre 1994  
Décédé le 16 juillet 2024  
à l'âge de 82 ans



**Groulx, Martin**  
Sergent-détective  
Embauché le 30 avril 1990  
Retraité le 15 mai 2019  
Décédé le 21 mai 2024  
à l'âge de 56 ans



**Lavoie, Marcel**  
Sergent-détective  
Embauché le 18 novembre 1957  
Retraité le 6 janvier 1987  
Décédé le 11 juillet 2024  
à l'âge de 90 ans



**Loiselle, André**  
Sergent-détective  
Embauché le 27 mai 1985  
Retraité le 2 mai 2014  
Décédé le 5 juin 2024  
à l'âge de 61 ans



**Meam, Sopheap**  
Agent  
Embauché le 22 octobre 2008  
Retraité le 13 août 2024  
Décédé le 17 août 2024  
à l'âge de 53 ans



**Mongeau, Yvan**  
Sergent  
Embauché le 24 octobre 1968  
Retraité le 11 mai 1994  
Décédé le 18 juin 2024  
à l'âge de 89 ans



**Poitras, Médéric**  
Agent  
Embauché le 15 décembre 1958  
Retraité le 18 juillet 1984  
Décédé le 19 juillet 2024  
à l'âge de 88 ans



**St-Hilaire, Gilles**  
Agent  
Embauché le 7 juillet 1952  
Retraité le 7 février 1981  
Décédé le 17 juin 2024  
à l'âge de 91 ans



**Trottier, Yvon**  
Agent  
Embauché le 25 mai 1955  
Retraité le 5 février 1985  
Décédé le 19 mai 2024  
à l'âge de 88 ans



**Ostiguy, Normand**  
Sergent-détective  
Embauché le 22 juillet 1957  
Retraité le 6 janvier 1989  
Décédé le 9 août 2024  
à l'âge de 86 ans



**Roy, Richard**  
Sergent-détective  
Embauché le 31 décembre 1962  
Retraité le 12 février 1994  
Décédé le 3 juillet 2024  
à l'âge de 81 ans



**St-Jean, Luc**  
Sergent  
Embauché le 22 avril 1991  
Retraité le 2 octobre 2019  
Décédé le 19 août 2024  
à l'âge de 81 ans



**Trudel, Claude**  
Agent  
Embauché le 15 septembre 1952  
Retraité le 20 janvier 1985  
Décédé le 17 août 2024  
à l'âge de 91 ans



**Paiement, Jean-Claude**  
Agent  
Embauché le 19 décembre 1955  
Retraité le 1 avril 1963  
Décédé le 22 août 2024  
à l'âge de 90 ans



**Simard, Richard**  
Lieutenant-détective  
Embauché le 17 mai 1965  
Retraité le 4 mars 1998  
Décédé le 13 juin 2024  
à l'âge de 77 ans



**Tessier, Yvan**  
Officier de direction  
Embauché le 2 juillet 1946  
Retraité le 10 janvier 1982  
Décédé le 18 mai 2024  
à l'âge de 96 ans



**Vezeau, Pierre**  
Sergent-détective  
Embauché le 12 mai 1969  
Retraité le 26 janvier 2000  
Décédé le 17 août 2024  
à l'âge de 74 ans



**Pethel, Évangéliste**  
Agent  
Embauché le 4 mars 1957  
Retraité le 2 juin 1987  
Décédé le 13 septembre 2024  
à l'âge de 89 ans



**Soucy, Alfred**  
Agent  
Embauché le 4 janvier 1960  
Retraité le 4 septembre 1992  
Décédé le 5 juillet 2024  
à l'âge de 89 ans



**Tremblay, Henri-Georges**  
Sergent-détective  
Embauché le 19 octobre 1960  
Retraité le 1 novembre 1990  
Décédé le 1 septembre 2024  
à l'âge de 89 ans



**Wojtowicz, Joseph**  
Agent  
Embauché le 13 mai 1957  
Retraité le 1<sup>er</sup> mars 1989  
Décédé le 16 septembre 2024  
à l'âge de 93 ans



# APPRM

*Jean-Pierre Claude*  
*Président*

## Un nouveau président pour l'APPR

Bonjour à tous,

À la suite de la démission de notre Présidente à la fin avril 2024, les autres membres du Conseil d'administration de l'A.P.P.R. m'ont suggéré de poser ma candidature au poste de Président.

Après discussion avec ma conjointe des cinquante et une dernière année, j'ai accepté de relever ce nouveau défi.

En tant que trésorier sortant, je peux vous assurer que votre association se porte très bien, je vous le confirme même si cette année fût plus difficile à la suite du décès de notre ami, M. Jean Riopel, ainsi que la démission de Madame Dominique Boucher.

Notre Vice-Président, M. Pierre-Paul Lirette, a agi en tant que Président par intérim avec une équipe réduite. Il a réussi à ce qu'aucune activité prévue ne soit annulée. De plus, la fin d'année est très prometteuse avec le Bal de l'APPR et la Soirée des Fêtes.

Je profite de l'occasion pour féliciter M. Gaétan Charette en tant que trésorier ainsi que M. Steve Cliche en tant que directeur de soutien, élus eux aussi par acclamation le 17 septembre 2024.

En ce qui concerne l'avenir de l'A.P.P.R., je vais me concentrer sur nos plus jeunes directeurs, Madame Brigitte Albert, Messieurs Richard Prud'homme ainsi que Steve Cliche afin que ceux-ci et les autres personnes à venir soient prêts à prendre la relève.

En attendant notre prochaine rencontre, je demeure à votre disposition.

Merci pour votre confiance et surtout bonne continuité pour votre retraite.

**Jean-Pierre Claude**

## Un brin d'histoire

Par Denis Monet



Le 11 février 1974, début du 4<sup>e</sup> contingent de la CUM, celui qui mettra fin à l'école de Police de Montréal sur la rue Viau, que de bons souvenirs !

Nous sommes 200 futurs policiers, déjà les horaires sont répartis une semaine de jour et l'autre de soir. Nous sommes divisés en 2 groupes soit A, B, C, D, et E, F, G, H. On se croise au changement de relève.

Nous avons fêté notre 50<sup>e</sup> anniversaire le 11 septembre 2024, Chez Elio Pizzeria, à Montréal.

Merci au comité organisateur composé de M. Robert Latreille, Robert Boulé, Doug Hurley et Antoine Bastien qui ont su nous réunir 50 ans

plus tard pour échanger ensemble devant un bon repas et une bonne bière. Chaque moment est important car notre contingent a déjà perdu 36 de ses membres, le temps passe trop vite.

De plus chaque personne présente a eu droit à un souvenir de la part de l'organisation, Merci pour le service rendu et à la prochaine.

Message important, l'année 2025 est spéciale pour l'APPRM, nous fêterons le 90<sup>e</sup> anniversaire de notre association, on vous attend pour fêter avec nous lors d'activités !

Suivez-nous via notre site web ou encore notre page Facebook.

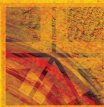
## Les activités de l'APPR en images



Les randonnées de vélo ont remporté un franc succès lors de la troisième saison. Pendant l'été 2024, nous avons huit sorties prévues. Nous avons exploré les Laurentides, la rive sud, Montréal et Oka. Nous avons même été jusqu'à Granby. Nous avons établi un nouveau record d'assistance lors de notre sortie Blainville avec 52 cyclistes.



Nous avons passé un été exceptionnel avec un total de 275 participants pour tout l'été. Le dîner pizza pour tous a marqué la fin de la saison à Val-David.



**PROGRAMME**  
 DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DU  
**BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE**  
 POUR LES POLICIERS ET LES POLIÉRIÈRES DE MONTRÉAL



# COURTIER D'ASSURANCES

DE LA FRATERNITÉ DES POLICIERS  
ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

**Taux négociés**

pour les membres  
de la FPPM

**Service personnalisé,**  
avec le même courtier



**Programme**

offert à votre conjoint(e)  
et enfants à charge

**Clients**  
satisfaits

## BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

1 888 522.2661 [www.burrowes.ca](http://www.burrowes.ca)